

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 1^{ER} FEVRIER 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Ophélie ROTA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-001). 25 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, Mme MARQUIS, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MOULIN (pouvoir donné à M. BOUIGUE).



- Départ, à 19 H 48, de M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDON), après le débat organisé relatif à la réforme du statut de Paris ;
- Départ, à 20 H 25, de M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme SLAMA), après le débat organisé autour de la communication sur le Plan propreté.

- **DELIBERATION (12-2016-002)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 30 NOVEMBRE 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015.»

Votants : 22 dont 1 pouvoir

Pour : 22 voix dont 1 pouvoir :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. MOULIN (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2016-002)

❦❦❦❦❦

- **DELIBERATION (12-2016-003)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-003)

•••••

Débat organisé relatif à la réforme du statut de Paris, présenté par Mme La Maire.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous avons trois communications. La première porte sur la réforme du statut de Paris. Vous avez reçu une note de l'exécutif parisien et je voudrais vous en dire quelques mots avant de permettre à chaque président de groupe de s'exprimer.

La Maire de Paris a souhaité que tous les arrondissements puissent débattre de ce projet de réforme de statut de Paris. Je mets donc ce sujet à l'ordre du jour. Je regrette que ce ne soit pas le cas dans tous les arrondissements parisiens. Mais j'ai considéré qu'il s'agissait d'un sujet majeur pour l'avenir de la capitale avec des implications très directes et concrètes dans le quotidien de tous les habitants.

Au moment où la Métropole du Grand Paris émerge l'objectif de la réflexion en cours est de pouvoir faire évoluer notre ville vers une organisation administrative et politique qui soit plus efficace et plus équitable. Il existe aujourd'hui dans le statut de Paris, des anomalies qui privent la Maire de Paris, de pouvoirs importants que les maires exercent partout ailleurs dans les communes françaises. D'autre part, l'organisation territoriale parisienne actuelle ne conduit pas à une juste répartition des moyens selon la taille des arrondissements, qui n'est pas équitable par rapport aux Parisiens. Je détaillerai ce point qui me tient particulièrement à cœur.

En termes de méthode, la Maire de Paris s'est donné les moyens d'aboutir dans l'année 2016 afin que les choses puissent avancer concrètement. Pour autant, nous nous sommes donnés le temps de l'analyse approfondie et du débat démocratique. Le respect du débat démocratique et de la confiance dans l'enrichissement qu'il apporte, sont au cœur des valeurs que nous portons.

Depuis le mois d'octobre, un groupe de travail se réunit sous le pilotage du premier adjoint, associé à deux adjoints majeurs de la Maire de Paris, Mao PENINO et Emmanuel GREGOIRE. Toutes les réunions sont ouvertes à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ainsi qu'aux 20 maires d'arrondissement. L'administration parisienne ainsi que la préfecture de police comme la préfecture de région, y assistent également. Les élus de toutes les formations politiques qui composent notre assemblée parisienne, y prennent part depuis plusieurs mois, à l'exception notable de ceux du groupe Les Républicains tandis que leurs collègues du groupe UDI-MODEM ont suivi tous les débats. Je me permets de le regretter.

A noter la présence du Maire du 1^{er} arrondissement, une fois, lorsqu'il s'est agi d'évoquer le cas particulier de son propre arrondissement. Entretien au cours duquel, il a rappelé qu'un rapport d'un maire d'arrondissement pour 17 000 habitants était selon lui le rapport idéal. Permettez-moi de m'interroger sur la manière dont travaillent les maires de certains autres grands arrondissements, notamment du 15^e et du 16^e, qui sont des maires qui par ailleurs, sont parlementaires. J'avoue que cette politique de la chaise vide m'étonne. Je ne comprends pas pourquoi certains refusent cet échange.

On peut regretter que le calendrier soit court mais l'objectif poursuivi est ambitieux et nous avons engagé ce débat en recherchant le consensus et en essayant d'éviter toutes les postures politiciennes et partisans. C'est en tout cas l'esprit avec lequel nous avons travaillé et l'esprit dans lequel nous continuerons ces échanges puisqu'ils ne sont pas achevés. Nous débattons au prochain Conseil de Paris autour de trois vœux proposés par l'exécutif qui reprennent les trois grandes thématiques de cette réforme. Et les concertations se poursuivront après le Conseil, notamment auprès des habitants, jusqu'à la saisine du Parlement avant cet été car c'est bien à l'Assemblée Nationale et au Sénat, que les décisions seront *in fine* démocratiquement tranchées par la représentation nationale.

Sur le fond de la réforme, la réflexion s'organise autour de trois chantiers majeurs. Le premier

concerne l'aboutissement de la fusion entre la Ville de Paris et le département de Paris. Le second porte sur le regroupement des arrondissements les moins peuplés et l'élargissement des compétences des maires d'arrondissement. Le troisième propose une meilleure répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Paris. La fusion entre la Ville et le département vise à entériner ce qui existe déjà. Aux yeux de tous, la collectivité parisienne constitue une entité unique et personne ne distingue plus aujourd'hui, ce qui relève administrativement de la Ville ou du Département. Il s'agit du seul territoire du pays à regrouper strictement au plan géographique les territoires municipaux et départementaux.

Cette évolution aura le grand mérite pour les élus d'arrondissement que nous sommes, d'élargir notre capacité d'intervention à l'ensemble des sujets d'intérêt local, y compris ceux relevant actuellement du département, en particulier en matière sociale et scolaire. Demain, nous pourrions par exemple, examiner dans cette enceinte, les décisions proposées pour nos collèges. J'y vois un grand intérêt en termes de gestion de proximité. Cette réforme ne présage en rien de l'avenir des départements sur l'ensemble du territoire national ni au sein de la Métropole.

Dans le cadre de regroupements des arrondissements les moins peuplés et l'élargissement des compétences aux maires d'arrondissement, nous sommes également concernés directement. L'organisation en 20 arrondissements décidée il y a plus d'un siècle et demi, conduit aujourd'hui à des écarts de population très importants. L'arrondissement le moins peuplé, le 1^{er}, compte 17 260 habitants, soit près de 15 fois moins que le plus peuplé, le 15^e, avec 240 000 habitants. Cela n'est pas sans conséquence sur notre fonctionnement au quotidien. Ainsi, la représentation des habitants au Conseil de Paris est très inégale. En moyenne, un conseiller de Paris représente 13 700 habitants mais 14 000 habitants dans le 12^e, et seulement 11 200 habitants dans le 2^e. Autre exemple, le ratio du nombre d'habitants par agent en mairie d'arrondissement, varie, de 557 dans le 1^{er} arrondissement à 2 700 dans le 15^e, en passant par 1 646 dans le 12^e. Vous voyez que cette disparité concerne tous les arrondissements de la capitale. D'où la proposition de regrouper les arrondissements du centre, soit un, deux, trois, quatre, pour une meilleure représentation démocratique c'est-à-dire aussi de l'opposition, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans certains de ces arrondissements, une organisation plus équitable et un renforcement de l'efficacité du Service Public.

Par ailleurs, dans une nouvelle vague de décentralisation, les maires d'arrondissement se verraient confiées de nouvelles responsabilités, notamment sur la propreté, la lutte contre les incivilités, la politique de la Ville, le champ social, les subventions, la filière associative, l'occupation du domaine public etc. Des sujets qui sont aujourd'hui sur la table avec tous ceux qui veulent bien discuter avec nous. Depuis 2001, plusieurs sujets ont déjà été déconcentrés c'est-à-dire confiés aux arrondissements avec l'idée que l'on gère mieux localement au plus près du terrain et des habitants. Tout cela devant se faire avec un transfert de moyens correspondants et le respect de l'égalité des Parisiens devant le Service Public.

La dernière thématique porte sur la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat, tout simplement pour rapprocher Paris, du droit commun des pouvoirs dont disposent les maires partout ailleurs en France. La Ville de Paris pourrait ainsi reprendre la compétence sur la circulation et le contrôle du stationnement, la lutte contre l'habitat indigne, les nuisances sonores d'origine professionnelle, la régulation de l'activité économique, la gestion des taxis, la maîtrise des berges de Seine. Rien ne porte sur les pouvoirs régaliens. L'Etat, au travers de la préfecture de police, dans cette Ville qui est la capitale, doit pouvoir continuer d'assurer ses missions de police et de sécurité. Mais il s'agirait de pouvoir agir plus efficacement sur les nuisances du quotidien et la régulation de l'espace public au plus près des habitants, qui souvent se tournent vers nous sur ces questions.

Cette réforme d'équité et d'efficacité, vous l'avez compris, je la soutiens pour qu'elle apporte globalement à Paris et à tous les Parisiens, un peu de modernité sur l'organisation administrative

mais aussi au 12^e arrondissement qui bénéficiera assurément d'une répartition plus équitable des moyens, en lien direct avec son nombre croissant d'habitants. J'ai souhaité que nous puissions avoir un moment d'échange car je crois que cette évolution n'est pas soutenue de la même manière par tous les groupes politiques du Conseil de Paris et probablement par les groupes de notre assemblée. Vous êtes un certain nombre d'inscrits sur cette communication. Je vais vous donner la parole.

M. SEINGIER pour Les Républicains. »

M. MATTHIEU SEINGIER, Conseiller d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Effectivement, nous n'avons pas tout à fait la même vision sur cette évolution du statut de Paris. La fusion de la commune et du département constitue une cristallisation archaïque du département car cette fusion va à l'encontre du sens de l'histoire qui tend plutôt à une fusion des départements au sein de la petite couronne et au sein même de la Métropole du Grand Paris, à l'instar de ce qui se fait à Lyon et qui permet de faire disparaître une strate administrative tout en rationalisant la répartition des compétences sur un périmètre pertinent. Que l'on ne vienne pas nous parler de tradition historique, le département de Paris ne date que de 1968, le département de la Seine remontait à la Révolution.

De même, le fait que cette proposition purement technique soit légitimée par la Chambre Régionale des Comptes n'est absolument pas un argument opérant. La Chambre Régionale des Comptes est compétente pour soulever des irrégularités de gestion comme la Caisse des Ecoles, mais elle n'est certainement pas compétente pour des propositions de réorganisation institutionnelle, d'autant plus que sa logique est purement budgétaire. Elle diverge profondément de celle de la Direction Générale des Collectivités Locales qui a une vision globale de l'organisation territoriale. Or, cette réforme marque encore une fois une tradition de Paris qui s'organise comme s'il n'y avait rien autour, comme s'il n'y avait pas de banlieue tandis que la nouvelle collectivité métropolitaine, en prenant définitivement place, pourrait justement réorganiser les compétences de manière beaucoup plus pertinente et en fonction des besoins de la population, des besoins économiques. Cette proposition de fusion renforce ou plutôt entrave le développement du Grand Paris. En toute hypothèse, c'est la loi qui va régler ces questions. Il convient d'attendre les études d'impact d'une telle réorganisation et de laisser le Parlement en discuter.

De même, c'est la loi qui réglera la question de la fusion des arrondissements dont on peine à comprendre la motivation réelle d'Anne HIDALGO. Certes, il y a cet argument de la population mais c'est un argument qui suit la logique de l'arrondissement circonscription électorale. Au contraire, le groupe Les Républicains voudrait plutôt renforcer les compétences de l'arrondissement. C'est cohérent avec le développement du Grand Paris. Tandis que le Grand Paris a pour objet d'avoir plus de compétences, y compris des compétences qui pourraient être étatiques, on pourrait faire de l'arrondissement, la circonscription de proximité qui pourrait prendre des compétences pleines et entières comme sur la propreté, l'espace public les nuisances au quotidien, le scolaire. Cela donnerait aux maires d'arrondissements des pouvoirs supérieurs à ce qu'ils ont actuellement.

Les propositions faites par Mme HIDALGO relèvent malheureusement plus de la déconcentration administrative que de la décentralisation. Tout reste décidé au niveau central et le maire d'arrondissement devient davantage un préfet plutôt qu'un édile pourvu de pouvoirs réels au service des habitants, avec une autorité hiérarchique sur les habitants municipaux et des moyens financiers.

Je n'irais pas plus loin car vous avez fait une attaque en règle de la soi-disant politique de la chaise vide du groupe Les Républicains. Je rappelle que la présidente du groupe, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, a envoyé le 5 novembre dernier, une série de mesures. Elle n'a obtenu une réponse que le 14 janvier. Je rappelle que lors de la première réunion du groupe de travail, le premier adjoint

avait affirmé qu'il n'était pas question d'envisager un redécoupage des arrondissements. Puis on constate que la mesure phare est la fusion des arrondissements centraux. Il y a suffisamment d'éléments divergents pour expliquer l'attitude du groupe des Républicains. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette intervention.

M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

"Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Je me réjouis que nous puissions avoir ce débat ce soir car c'était sur ma proposition auprès de la Maire de Paris et du Premier adjoint, afin que les maires d'arrondissement qui le souhaitent, puissent organiser ce débat. Il est important de pouvoir avoir ce débat en arrondissement.

Tout d'abord, je voudrais rappeler le contexte politique dans lequel nous sommes. La première question qui doit nous sauter aux yeux, c'est la défiance politique qu'ont les populations. Les dernières élections montrent un taux d'abstention très important qui renforce cette défiance. Je pense que si nous engageons une réforme du statut de Paris, la première chose est de s'adresser aux Parisiennes et aux Parisiens, et de savoir ce qu'ils en pensent, ce qu'ils attendent du Paris de demain, de la façon dont Paris fonctionnera démocratiquement, de façon juste et égalitaire en 2020.

La logique que la Maire de Paris veut impulser et je pense que nous pouvons la saluer est la suivante : Il y a des arrondissements qui fonctionnent avec une représentativité politique qui n'est pas la même et qui fonctionnent avec des moyens et des Services Publics qui ne sont pas les mêmes. C'est d'ailleurs pointé par le rapport que vous avez cité. Je pense qu'il est de bon augure de se fixer l'égalité comme objectif mais aussi la démocratie dont la représentativité en nombre d'élus proportionnellement au nombre d'habitants par arrondissement. C'est en ce sens que le débat sur le regroupement du 1^{er}, du 2^e, du 3^e et du 4^e, doit être étudié, débattu.

Le second sujet qui nous paraît important est le pouvoir de la Maire de Paris, au même titre que tous les maires de France. Il y a une inégalité injuste. C'est la présence du préfet de police à nos côtés, qui dispose de l'ensemble des pouvoirs de police et sur lequel bon nombre de Parisiens nous interrogent, à la fois sur des enjeux de circulation, sur des enjeux de manifestation, sur des enjeux de terrasses de café. Il est certain que nous étudierons en fonction de la réforme qui nous sera présentée, la manière dont la Maire de Paris sera traitée à égalité comme l'ensemble des maires de France.

Un sujet sur lequel nous avons certaines inquiétudes et questions. L'idée de fusion Ville-Département est déjà dans les faits puisque nous sommes un seul territoire, Ville et Département unis. Nous avons les mêmes services. Nous votons en Conseil de Paris les délibérations du Département et de la Ville. Nous allons présenter un vœu au Gouvernement et au Parlement, qui aboutira à une loi. Les propos que vient d'avoir mon collègue des Républicains, renforcent notre inquiétude car nous voyons bien que, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, certains voudraient la disparition des départements. Je rappelle aussi que nous avons une nouvelle actualité, c'est la volonté du président du département des Hauts-de-Seine et du président du département des Yvelines, de fusionner. Nous avons une autre actualité, un certain nombre de présidents de départements vont frapper à la porte du Gouvernement pour que l'Etat reprenne certaines de leurs compétences, notamment les compétences sociales, à l'image de la question du RSA. Dans ce contexte, il nous paraît difficile de ne pas imaginer que notre proposition pourrait être pervertie par le Sénat ou l'Assemblée, sachant que notre collègue qui vient de parler, pourrait

avoir l'expression du Sénat qui est en majorité à droite.

Nous avons déjà travaillé de cette manière et nous avons des expériences antécédentes. Je pense notamment à la MIE sur le travail du dimanche qui a mobilisé les élus de Paris pendant 6 mois, qui a rendu un rapport conséquent et qui a abouti à une loi MACRON par l'article 49-3, qui est le contraire de ce que nous avons proposé au Gouvernement. Lorsque nous avons débattu de la Métropole, une mission de préfiguration s'est mise en place avec l'ensemble des maires du Grand Paris qui ont proposé à 94%, un texte qui n'a pas été adopté par l'Assemblée et le Sénat, et qui a donné lieu à la loi NOTRe et à une Métropole telle que nous ne la souhaitons pas. Ces expériences amènent beaucoup de réticence de notre part puisqu'il s'agit d'émettre un vœu et de mettre entre les mains du Sénat et du Parlement, une loi qui ne sera pas forcément le vœu que nous soumettrons.

Bien sûr reprendre les pouvoirs de police mais en aucun cas, la création d'une police municipale. Je voudrais également dire que les ASP ont pour certains obtenu un concours et n'ont pas été nommés sur leurs postes. La question des reçus-recalés devra être réglée. C'est une priorité. Je ne développerai pas les autres sujets. Nous en parlerons au Conseil de Paris car je n'avais que 5 minutes et j'ai déjà dépassé mon temps. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ. Nous avons entendu certaines de vos inquiétudes. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. La Maire de Paris fait encore preuve d'une très grande précipitation sur ce dossier, à l'instar des voies sur berges. Pourtant rien ne laissait présager cette précipitation puisqu'un groupe de travail a été mis en place à l'Hôtel de Ville. Comme vous l'avez rappelé, le groupe UDI-MODEM y a participé avec beaucoup d'entrain car la modernisation de la gouvernance de Paris est également appelée de nos vœux.

Lorsque nous avons vu que nous avions une communication sur le sujet, nous pensions naïvement que c'était un point d'étape. Finalement, la Maire de Paris décide de ne pas attendre la fin des travaux du groupe de travail pour prendre sa décision. Ainsi, Mme HIDALGO veut faire passer sa réforme à tout prix. Mais pourquoi? A qui a-t-elle promis cela? Qui lui a demandé d'accélérer son calendrier? Rappelons que cette mesure n'était pas dans le programme qu'elle a défendu durant sa campagne municipale.

Les Parisiens et Parisiennes sont appelés à une concertation expresse sur un sujet très complexe dont on parle depuis longtemps et sur lequel beaucoup veulent se pencher sérieusement. Mais laisser trop de temps, c'est laisser la possibilité de proposer des contre projets et visiblement, il n'en est pas question.

Sur le fonds de ce qui est proposé, nous sommes tout à fait favorables à la fusion Ville/Département. Cela entérine un état de fait. Nous soutenons également l'idée du transfert de compétences de l'Etat à la Ville. Nous aurions même voulu que cela aille plus loin. Par exemple, une décentralisation des compétences vers les arrondissements est un peu trop timide. Il faudrait donner davantage de compétences de proximité aux maires d'arrondissement, sur la propreté par exemple qui vous permet d'acheter du matériel sans avoir forcément le choix de son usage. Il faudrait aussi valoriser davantage le rôle et les décisions des conseillers d'arrondissement, qui ne sont pas officiellement consultés sur ce travail. Tant pis, nous ferons des propositions comme les Parisiens sur le site www.idee.paris.fr La vraie révolution aurait été d'avoir un maire élu au suffrage universel.

Autre point de crispation fort, le redécoupage des arrondissements qui prévoit de regrouper les 4 arrondissements centraux. Les 20 arrondissements de Paris résultent tous d'une histoire de Paris et racontent sa construction. Aujourd'hui, il existe une identité forte pour chacun des arrondissements et le centre de Paris n'y échappe pas. Chaque habitant y est viscéralement attaché et je le comprends. Les justifications avancées pour ce regroupement ne l'expliquent en rien et laissent perplexe. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci d'avoir rappelé que la concertation en ligne était lancée. Je l'avais oublié. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Juste une correction, c'est www.ideo.paris et non pas www.ideo.paris.fr »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas anodin. Vous avez raison de le rappeler. C'est la plateforme d'échange de consultation des Parisiens.

M. NAJDOWSKI. »

M. Christophe NAJDOWSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Près de 35 ans après l'adoption de la loi dite PLM, Paris-Lyon-Marseille qui a organisé le statut de Paris en 20 mairies d'arrondissement, il est nécessaire et utile de faire le point sur cette loi et sur ce qu'est le statut de Paris. De ce point de vue, le fait d'ouvrir ce débat nous apparaît tout à fait nécessaire.

Sur le fond, je crois que chacun ici sera d'accord pour dire que la question de la fusion de la commune et du département va de soi puisqu'aujourd'hui, le département n'existe que fictivement. Cela a été rappelé par la Chambre Régionale des Comptes. Cette fusion permettra de simplifier les procédures, d'avoir un budget unique, ce qui ne peut aller que dans le bon sens. Cette évolution du statut de Paris doit aussi permettre de renforcer les compétences des arrondissements, tout en veillant à une égalité de traitement entre tous les Parisiens, et à faire en sorte que l'unité de Paris sur un certain nombre de domaines et de politiques, soit préservée. Mais le fait de donner davantage de pouvoirs aux maires d'arrondissement sur les questions de propreté, de subvention ou encore d'instruction de demande d'occupation du domaine public, va dans le bon sens.

Ce débat sur le statut de Paris est limité aujourd'hui à la question du regroupement des 4 arrondissements du centre. Il faudrait peut-être prendre davantage le temps et ne pas se limiter au débat que nous aurons dans les prochains mois mais avoir un débat plus large sur la question de l'organisation territoriale, notamment au moment où la Métropole voit le jour. Il faut se pencher sur l'histoire de Paris, par exemple l'histoire de notre arrondissement dont une partie était déjà dans Paris avant l'annexion des communes limitrophes en 1860 mais une partie était de la commune de Bercy et l'autre de la commune de Saint-Mandé avant. Combien d'habitants de notre arrondissement connaissent cette histoire. Même si cela fait partie du passé, il est bien lorsque l'on veut construire le futur, de savoir ce qu'a été le passé. A l'occasion du débat sur le statut de Paris, il serait bien de pouvoir aussi évoquer ces questions, de l'identité des arrondissements, de l'identité des quartiers sur lesquels ils se sont construits. Il est important pour nous d'associer au maximum les citoyens, à ce débat démocratique, même si les débats sont parfois techniques ou rébarbatifs. Mais c'est important car c'est ce qui détermine notre cadre quotidien de vie.

Sur la question de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et Paris, il est absolument

indispensable d'avoir une évolution tant aujourd'hui Paris constitue, non pas une anomalie démocratique car ce terme est malheureux mais constitue une exception. Nous sommes la seule ville de France à avoir un préfet qui siège à côté du Maire, en l'occurrence à côté de la Maire de Paris. C'est l'histoire qui a produit cela. Suite à la Commune de 1871, l'Etat avait voulu punir la Ville de Paris en supprimant la fonction de Maire de Paris pendant plus d'un siècle. Il a fallu attendre 1977 pour avoir l'élection d'un Maire de Paris au suffrage universel et nous avons encore le poids de cette tutelle de l'Etat vis-à-vis de Paris avec le préfet de police. Il y a en réalité un pouvoir bicéphale à Paris avec le Maire d'un côté qui a des pouvoirs mais pas tous les pouvoirs, loin de là, en tout cas qui n'a pas les mêmes pouvoirs que les autres maires de France, et un préfet de police qui a beaucoup de pouvoirs, notamment sur les questions de circulation et de stationnement. Lorsque les Parisiens se tournent vers leur Maire, beaucoup ne comprennent pas pourquoi celui-ci leur dit que ce n'est pas de son ressort mais de celui du préfet de police. Cette question de la décentralisation des pouvoirs de l'Etat vers Paris est absolument indispensable, ne serait-ce que pour retourner au droit commun, faire en sorte que le Maire de Paris ait les mêmes pouvoirs que les autres maires de France sur ces questions, et que nous ayons une cohérence entre la politique menée par la municipalité et ce que fait aujourd'hui la préfecture de police au titre de ses compétences en la matière.

Pour conclure, cette réforme est utile mais il faut aussi voir plus loin. Au moment de l'avènement de la Métropole, où une strate s'ajoute aux strates existantes, les arrondissements, la commune, le département, la Métropole, ses 12 territoires, la région, l'Etat, l'Europe. Il est nécessaire d'avoir une simplification de manière à ce que les citoyens s'y retrouvent et que nous ayons plus d'efficacité dans les politiques publiques. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. NAJDOWSKI.

M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris:

« Merci beaucoup Mme la Maire pour ce débat important. Nous ne retouchons pas au périmètre de Paris tous les jours. La dernière fois, c'était en 1859. Petit rappel historique. Pourquoi passe-t-on de 12 à 20 arrondissements à l'époque parce que Paris connaît une croissance démographique exponentielle, en escargot. A l'époque, une grande partie du territoire aujourd'hui intra-muros, est encore la campagne, notamment dans notre arrondissement. La clé du législateur en 1859 est de créer 20 arrondissements de démographie homogène. Au moment de la création, il se trouve que l'arrondissement le plus peuplé est le 1^{er} arrondissement et le moins peuplé est le 16^e arrondissement. Aujourd'hui, l'écart a été totalement bouleversé puisque le plus petit est devenu le 1^{er} avec un peu plus de 17 000 habitants et le plus peuplé est devenu le 15^e avec près de 240 000 habitants, soit un facteur 15 d'écart. Cela crée des problèmes d'équité démocratique dans la représentation au Conseil de Paris. Le Conseil Constitutionnel l'a rappelé à au moins deux reprises ces dernières années lors de la redéfinition du nombre de conseillers de Paris pour des raisons démographiques il y a 2 ans. Ensuite pour le mode d'élection des conseillers métropolitains l'été dernier, puis sur ce statut unique issu de l'histoire, de mixité de compétences communales et départementales dans un même territoire géographique. Vous avez raison M. SEINGIER, la vocation de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas de présider au destin institutionnel de la Ville mais elle a quelques avis intéressés et intéressants sur ces sujets. M. LEGARET qui n'est pas le moindre des représentants de votre groupe, a lui même souligné combien le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, recommandait la fusion par la création d'une structure juridique ad hoc c'est-à-dire spécifique pour Paris, visant à transformer dans la loi ce qui est aujourd'hui largement transformé dans les faits. C'est pourquoi, M. BONNET-OULALDJ, que je ne partage pas vos inquiétudes sur les conséquences de la fusion entre la commune et le département puisque le

travail est déjà largement engagé de notre côté. C'est un territoire pertinent.

M. SEINGIER, excusez-moi mais vous prenez le contre exemple parfait pour démontrer que ce que vous dites n'est pas pertinent. Vous faites le parallèle entre la Métropole de Lyon et la commune de Paris. Connaissez-vous le nombre d'habitants de la Métropole de Lyon telle qu'elle a été reconfigurée? Je vous le dis : 1,3 millions d'habitants c'est-à-dire 70% du poids de Paris. Dans la contribution du groupe des Républicains, vous recommandez de transférer les compétences départementales à l'échelle de la Métropole parisienne qui comporte 8 millions d'habitants. Pour des départements dont la vocation prioritaire est la politique sociale c'est-à-dire des politiques publiques éminemment de proximité, vous recommandez de les transférer à un étage de la fusée qui correspond à 8 millions d'habitants. Lorsque je vous entends à la fois plaider pour la proximité et pour la reconfiguration des compétences départementales, l'échelle de la Métropole ne peut pas être la bonne échelle pour le pilotage des politiques sociales. L'exemple lyonnais qui a consisté à fusionner les compétences départementales et non pas les compétences communales mais celles de l'intercommunalité du Grand Lyon, est à une échelle de 1,3 million d'habitants et pas de 8 millions d'habitants.

Sur la motivation quant au rapprochement d'arrondissements. Je regrette beaucoup que votre groupe, Les Républicains, n'ait pas participé depuis le début au groupe de travail sur l'évolution du statut de Paris parce que vous n'auriez pas fait ce contresens, d'avoir entendu dans les propos du premier adjoint, une soi-disant promesse solennelle, je reprends vos mots, de ne pas fusionner les arrondissements. Le premier adjoint a dit deux choses à l'époque, j'étais là, j'ai même largement contribué au débat. Premièrement, il a dit qu'il n'y pas de scénario arrêté. Nous n'arrivons pas avec une copie prédéfinie. A l'époque, différentes hypothèses ont été listées. Le rapprochement des arrondissements 1, 2, 3, 4, des 5, 6, 7, des 8 et 9, des 9 et 10 etc. Peut-être faites-vous une confusion, si c'est une incompréhension, je suis heureux de la lever. Il a dit qu'il n'y aurait pas de fusion au sens de la disparition de l'arrondissement, notamment pour garantir quelque chose de très concret pour les Parisiens, qu'il n'y aurait pas de modification de numérotation des arrondissements, de sorte que le 12^e restera le 12^e et que les arrondissements 1, 2, 3 et 4, resteront les arrondissements 1, 2, 3 et 4. Le débat est de créer une mairie de secteur ayant vocation à porter des politiques publiques à une échelle de population qui soit plus pertinente. Comprenez qu'actuellement, les arrondissements 1, 2, 3 et 4 sont tellement petits qu'ils ne permettent pas de porter à eux seuls des projets d'investissement de la taille d'une grande piscine, d'un conservatoire etc. Forcément, ce sont des équipements qui ont vocation à être partagés de façon plus large. Eux-mêmes disent les problèmes de chevauchement de voirie et de continuité d'aménagement.

Sur le sujet des compétences, là aussi, nous ne lisons pas les mêmes textes. Dans le texte qui vous a été fourni pour ce conseil d'arrondissement, il est précisé ce que vous revendiquez. Parmi les transferts de compétences, il est prévu de transférer plus de compétences aux arrondissements en matière de propreté, de prévention des incivilités, de lutte contre les nuisances, pour un pilotage au plus près du terrain.

Le débat sera long et nécessite d'associer les Parisiens. La consultation est une étape. Le Conseil de Paris avec les trois vœux qui seront présentés n'est également qu'une étape. Il reviendra au législateur d'en décider puisqu'il s'agira bien d'un projet de loi. Le Gouvernement a confirmé son souhait de le porter. Mais n'intériorisons pas le fait que nous sommes impuissants. Il revient bien aux élus de Paris et aux Parisiens, de pouvoir exprimer librement leur avis sur ces sujets qui dans le contexte de la construction de la Métropole et de la réorganisation des pouvoirs locaux, seront des chantiers d'avenir au bénéfice des Parisiens. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je suis contente que nous ayons pu avoir ce premier débat qui n'est qu'une étape. Il y en aura d'autres, y compris après l'étape du Conseil de Paris. »

Débat organisé relatif autour de la Communication sur le Plan de propreté du 12^e arrondissement, présenté par Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose que nous passions à la seconde communication qui concerne le Plan Propreté. Avant de passer la parole à mon adjointe, je voudrais saluer le travail qu'elle a conduit dans le cadre de cette délégation depuis le début de la mandature. Un travail participatif qui permet aujourd'hui de vous présenter ce nouveau plan de propreté, en associant les habitants et les conseillers de quartier. Nous sommes sur l'un de nos engagements de mandature qui est tenu ce soir et j'en suis ravie.

Je vais passer la parole à Mme CHOPIN-GENET puis à tous ceux qui se sont inscrits dans ce débat. »

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Mesdames et Messieurs les élus, vous avez tous eu connaissance de la communication du Plan de Propreté. Je me contenterai donc d'en faire une synthèse afin que le public ait connaissance de sa mise en œuvre.

Mme la Maire, lorsque vous m'avez confié cette délégation, l'un de mes premiers engagements a été de réactualiser le Plan Propreté qui fixe les priorités de l'arrondissement pour un espace public plus propre. Je tiens à souligner l'ambition et la volonté de la Maire de Paris, de mettre tout en œuvre pour rendre notre ville, Paris, toujours plus belle, toujours plus propre. Tout d'abord des moyens humains. Sur les 440 embauches nouvelles à la Ville de Paris, ce sont 80 agents qui rejoindront les services de la DPE, soit 18% consacrés au seul secteur de la propreté. Des moyens matériels. Sur 654 projets étudiés et soumis aux Parisiens, au vote du budget participatif, l'un des 8 projets retenus pour 1 million d'euros, consiste en l'achat de matériel de nettoyage silencieux et non polluant.

La méthode choisie pour la réactualisation du Plan Propreté en 2015 a été d'associer les conseillers de quartier à une large concertation. Je suis allée personnellement à la rencontre de chacun des 7 conseils de quartier pour leur expliquer la méthodologie à partir de cartes détaillées des rues de chaque quartier. Ce travail de repérage au plus près des réalités a été réalisé par des experts de terrain que sont les conseillers. Nous avons également tenu compte du constat des agents, des signalements arrivés en mairie et à la DPE.

Je laisserai le soin à mon collègue, M. PEUTILLOT, de revenir sur l'investissement des conseils de quartier pour parvenir à ce résultat. Mais je tenais ici, à les remercier personnellement. Le résultat du travail, c'est la cartographie participative des points de vigilance qui sont déclinés quartier par quartier. Les déjections canines, les épandements d'urine, les encombrants, les graffitis, les mégots.

C'est un motif de satisfaction par rapport à 2010 puisque nous pouvons noter la nette diminution des points à traiter, passant de 398 à 247 soit 37% de moins. Cela peut surprendre mais cette preuve en chiffre permet d'illustrer que la propreté des rues du 12^e, s'améliore depuis 5 ans. La multiplication des campagnes parisiennes et de l'arrondissement ont en partie porté leurs fruits. J'y reviendrai plus tard.

Le 12^e, ce sont 144 719 habitants, 7 marchés alimentaires, 104km de voies et 208 km de trottoirs sans compter le Bois de Vincennes. Chaque rue est traitée entre 3 et 8 fois, balayage et lavage. A l'automne s'ajoute le ramassage des feuilles, en hiver le déblaiement et le salage en cas de neige,

la pose et l'enlèvement des panneaux électoraux, incombent également à ces mêmes agents. Pas moins de 400 agents œuvrent au quotidien tous les jours de l'année à l'exception du 1^{er} mai. Le Plan Propreté a d'ores et déjà permis de renforcer le travail sur les endroits à haute fréquentation. Je citerai la Place Henri Frenay et la Place d'Aligre, les écoles, les parcs et jardins en été, la Place de la Bastille, la Place de la Nation en passant par le Faubourg Saint-Antoine, parcours de nombreuses manifestations, comme le marathon qui emprunte ce trajet.

Je me félicite du protocole technique qui a été mis en place pour fixer la répartition des tâches de nettoyage avec la SNCF aux abords de la Gare de Lyon et de la Place Henri Frenay, de la coordination avec la RATP sur les maréchaux entre le terre-plein central et les quais du tramway, et pour clarifier les espaces à nettoyer autour de l'Opéra de la Place de la Bastille.

Après la concertation, le second mot clé est la sensibilisation. Nous travaillons à une nécessaire prise de conscience au travers d'importantes campagnes de prévention : affiches, plaquettes, flyers. Il s'agit de rappeler que la propreté est la responsabilité de chacun. L'adoption de gestes citoyens s'apprend dès le plus jeune âge. Je tiens à remercier la mission de communication de la DPE qui accompagne les écoles du 12^e afin de sensibiliser les enfants au tri des déchets, au recyclage, au compostage et au gaspillage alimentaire. Parce que la propreté est l'affaire de tous, parce que nous souhaitons initier une collaboration entre les Parisiens et les agents de la ville, la Mairie du 12^e met en place cette année 2016, pas moins de 10 opérations de propreté ouvertes aux habitants et aux conseils de quartier. Ainsi, exit les OCNA qui évoluent vers un format plus large d'entretien de l'espace public. Elles sont renommées comme autant de déclinaisons locales de *Paris, fais-toi belle* dans les 7 quartiers de l'arrondissement. Des marches exploratoires sont organisées avec les services de la DVD, de la DEVE et de la DPE, les conseillers de quartier et les élus qui relèvent les dysfonctionnements et procèdent à un état des lieux et un relevé précis des points à traiter par les services.

Seront organisées en 2016, sur deux quartiers Bel-Air Nord et Aligre-Gare de Lyon, un samedi matin, des opérations de nettoyage participatif avec les habitants, les conseillers de quartier et les élus qui le souhaitent. Je vous informe que cette première opération aura lieu à Bel-Air Nord le samedi 12 mars à 10h30, rendez-vous au square Courteline, Avenue de Picpus. Nous avons testé ce dispositif dans le quartier Jardin de Reuilly en 2015, qui a connu un grand succès. Enfin, la journée parisienne déclinée le même jour, dans tous les arrondissements parisiens. Le compte est bon, ce sont bien 10 opérations qui auront lieu.

Force est de constater que le 12^e n'est pas sale, notre arrondissement est trop souvent sali. Nous arrivons donc au dernier volet, la verbalisation. Le renforcement de la lutte contre les incivilités. Il n'aura échappé à personne que les amendes sont passées de 35 à 68 euros depuis le 1^{er} octobre. Prochainement, les agents habilités à verbaliser, CAPP, DPP, DEVE, seront regroupés sous l'égide d'une nouvelle DPP, pour une plus grande efficacité et plus de visibilité. Il y aura plus de personnels donc plus de verbalisations. Je porte à votre connaissance, que 843 PV ont été établis dans le 12^e en 2015 en termes de propreté. L'objectif est de les augmenter afin que chaque citoyen prenne conscience dans la durée, de ces incivilités.

Sans rentrer dans les détails, les points de repérage, ce sont les encombrants. On se félicite car c'est un service qui fonctionne. Il y a beaucoup de prise de rendez-vous. L'un des meilleurs taux de Paris. Je pense que chacun ici connaît le 39 75, le site Internet www.Paris.fr ou la déchèterie boulevard Carnot. Ce sont les dépôts sauvages non signalés qui posent problème. Faites comme moi, téléchargez sur votre mobile, l'application *Dans ma rue*, prenez une photo et le signalement arrive directement à la DPE.

La lutte contre les mégots. Il faut savoir qu'un mégot a un fort pouvoir de nuisance environnementale puisqu'il met entre 4 et 12 ans pour disparaître, et dégage des métaux lourds et polluants, envahissant et salissant l'espace public. Parce que la propreté est l'une des priorités de

la mandature, une campagne de sensibilisation a été mise en place. L'implantation de 1 643 corbeilles de rue dites Bagatelle, munies d'éteignoirs, a été effectuée dans l'arrondissement. Il y a en moyenne une corbeille de rue tous les 300 m. Une centaine doit prochainement être ajoutée. Je tiens à préciser que les sacs ont été conçus pour ne pas prendre feu. On écrase, on jette. Nous continuerons à sensibiliser les cafés, les restaurants, les entreprises. Nous avons organisé une matinée de sensibilisation au kiosque citoyen avec la DPE, intitulée *Gare aux mégots*. J'ai pu moi-même constater que les cafés et les restaurateurs respectaient majoritairement la consigne, en installant des cendriers sur les tables. Alors nous allons continuer à sensibiliser.

Les déjections canines représentent une source majeure du mécontentement des piétons. La Ville a souhaité responsabiliser les propriétaires de chiens et les amener au ramassage systématique des déjections canines quel que soit le lieu. Cette responsabilité a porté ses fruits. Aujourd'hui, 80% des Parisiens propriétaires de chiens ramassent les déjections canines de leurs animaux, ce qui était encore une exception il y a quelques années. Il reste 20%, c'est trop. Nous avons donc sensibilisé les inspecteurs pour qu'ils les verbalisent à hauteur de 68 euros dans les rues connues pour être des rues à chiens.

Les autres types de souillures : graisse, fiente, produits gras, représentent un danger pour les piétons, et font l'objet de lavages renforcés avec un jet d'eau chaude à haute pression et détergent. Les tags. Paris est la seule grande Métropole à assurer un service gratuit d'enlèvement de tags sur les immeubles à hauteur de 4 mètres.

Avant de conclure, comme Mme la Maire l'a évoqué, je dois vous parler de la collecte des bio-déchets ou Stratégie 0 déchet, grand projet pour 2016. Vous avez tous reçu dans votre boîte aux lettres, un courrier vous annonçant ce projet qui doit être réalisé dans l'arrondissement. Le 12^e est l'un des deux arrondissements avec le 2^e, choisis pour expérimenter la collecte des bio-déchets. Les habitants du 12^e utiliseront chez eux, un bio-sceau pour jeter à part leurs épluchures et restes de cuisine. D'ici la fin de l'année, au moins 60% des 3 300 immeubles de l'arrondissement seront équipés d'un bac de tri supplémentaire, à côté des bacs verts pour le tout-venant, des bacs jaunes pour le papier et le plastique, et des bacs blancs pour le verre. Mais en ce début d'année, je n'en sais pas plus. Nous sommes encore loin de la phase opérationnelle. Beaucoup de points restent à étudier avant la mise en place effective concernant les aspects juridiques et contraintes techniques mais aussi les filières de valorisation de compost ou de méthanisation. Nous avons la responsabilité d'accueillir et de réussir cette expérimentation. Je sais que les conseils de quartier nous aideront à relayer l'information auprès des habitants. Bien sûr, vous serez informés des différentes phases de l'évolution de ce projet. Nous pouvons déjà nous réjouir de cette opportunité de faire de notre Ville, un territoire plus durable.

Pour conclure, sachez que la propreté est une préoccupation constante de la municipalité. Je rappelle ma détermination et celle de Mme la Maire à tout mettre en œuvre pour un 12^e toujours plus propre. Nous allons régulièrement écouter les agents dans leurs ateliers respectifs. Pour la seconde année consécutive, nous avons organisé une rencontre de tous les agents au garage d'Ivry pour la galette des rois, un moment de convivialité apprécié de tous. Je tiens à saluer ici, la réactivité et le professionnalisme de ces agents. J'ai envie de dire, ne passez pas sans les voir. Malgré leur travail difficile, ils restent à votre écoute. Ecoutez-les raconter leur quotidien. Respectez-les en respectant leur travail et en ne salissant pas. Je tiens également à remercier la Division avec laquelle nous travaillons en lien étroit. Je pense pouvoir dire que nous sommes fiers que ce soit un service municipal qui œuvre dans le 12^e. Maintenir une ville propre n'est possible qu'avec la participation de ses habitants. La propreté c'est aussi un geste citoyen. Il appartient à chacun de nous de préserver notre environnement commun. Je vous remercie de votre écoute. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHOPIN-GENET pour cette communication et pour le travail que vous réalisez au quotidien.

M. PEUTILLOT pour compléter sur le travail avec les conseils de quartier. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez, l'élaboration de l'actualisation de ce Plan Propreté du 12^e est le fruit d'une méthode qui est celle de la concertation et de la participation citoyenne. Tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les conseils de quartier, ont été sollicités pour établir un diagnostic partagé de la propreté de notre arrondissement. Les conseils de quartier du 12^e ont participé très activement à la remontée d'informations qui a permis de mettre à jour les points de vigilance qui sont identifiés précisément rue par rue dans la carte annexée à la présente communication. La légende est très exhaustive. Cette cartographie résulte d'un travail qui a été engagé dès 2014. Elle a vocation à être un outil évolutif pour les services de la ville mais aussi pour les conseils de quartier et les habitants eux-mêmes, qui y ont contribué.

Je tiens à remercier Mme CHOPIN-GENET pour le travail que nous avons pu accomplir ensemble pour la révision de ce Plan Propreté. Le processus de recueil de données a duré tout au long de l'année 2015. Chaque conseil de quartier s'est emparé du sujet de manière différente, traduisant différentes sensibilités sur ce sujet. Mais toutes leurs contributions ont été prises en compte par la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris pour l'élaboration de ce document. Il convient de saluer leur mobilisation, la qualité de leur travail, leur investissement, toutes leurs remarques et propositions très pertinentes et ingénieuses. A cet égard, je vous citerai le conseil de quartier Vallée de Fécamp qui a élaboré avec le pôle démocratie locale, un questionnaire d'enquête sur la propreté, qui a largement été diffusé auprès des habitants du quartier et qui a obtenu plus d'une centaine de réponses. Les résultats ont donné lieu à une réunion publique le 9 avril 2015. Cette réunion fut l'occasion de participer aux contributions versées au Plan Propreté mais également de mieux faire connaître aux habitants, la nature et la qualité du travail des agents de la DPE.

L'ensemble du processus du Plan Propreté illustre notre volonté de porter l'ambition d'une Ville collaborative où les Parisiens et agents municipaux apprennent à mieux connaître et à contribuer à l'amélioration de notre vie quotidienne, qu'il s'agisse des attentes des uns ou de la reconnaissance du travail des autres. C'est ainsi l'esprit qui préside aux nouvelles opérations concertées de nettoyage approfondi, les OCNA qui sont devenues aujourd'hui les opérations d'entretien de l'espace public que l'on décline sous le label *Paris, fais-toi belle*. Ainsi, 7 OCNA ont été organisées en 2015 avec les conseils de quartier. De la même manière, les conseils de quartier ont participé activement aux marches exploratoires qui sont organisées avec les différents services de la Ville à cette occasion. Ils ont été très nombreux à prendre part aux deux marches de nettoyage participatif proposées en 2015, le long de la Coulée verte le 23 mai et dans le jardin de Reuilly en novembre dernier. De nouvelles opérations de propreté seront proposées aux conseils de quartier en 2016, de même que le suivi et la mise en œuvre de ce Plan Propreté.

Tout est perfectible, à commencer par le document lui-même. Mais à l'instar de nombreux autres sujets, le sujet de la propreté fait partie de l'élargissement du champ d'action des conseils de quartier comme nous nous étions engagés lors de la campagne électorale de 2014. Se saisir de ce sujet ne peut que mieux contribuer à la prise de conscience de la nécessité d'avoir un environnement plus propre et de contribuer au mieux vivre ensemble au sein de notre ville. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. PEUTILLOT. Mme ROTA, vous êtes inscrite pour le débat. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. Merci pour cette communication. A travers les interventions de Mme CHOPIN-GENET ou M. PEUTILLOT, nous nous rendons compte que de nombreuses actions sont menées. Il y avait de nombreux chiffres dans la communication. Nous voyons bien que la propreté de notre arrondissement est une chose qui vous tient à cœur autant qu'à nous. Des réflexes commencent à être pris comme prévenir pour le retrait des encombrants. C'est vrai. Mais la propreté reste un sujet de préoccupation et de plainte n°1 pour les habitants. Pour preuve, la mobilisation des conseils de quartier sur ce sujet. Lorsque l'on parle de propreté, il y a toujours des personnes qui ont un avis et qui sont prêtes à se mobiliser. Les moyens sont peut-être augmentés mais ne sont pas encore suffisants ou bien la méthode n'est pas encore parfaite pour satisfaire pleinement les habitants.

Je rejoins la Maire de Paris sur un combat, sur la pollution des mégots. Quelques idées pour faire respecter aux fumeurs ces règles de propreté et de respect vis-à-vis de leur ville. Première idée, installer des cendriers aux arrêts de bus afin d'éviter qu'ils jettent leurs mégots par terre juste avant de monter dans le bus. Vous avez parlé des cafés et des restaurants, je pense qu'il y a également un travail à faire avec la RATP au niveau des bus. La communication parlait d'une opération de distribution de 15 000 cendriers portables. C'est une chose qui a fonctionné dans de nombreux arrondissements mais dans le 12^{ème}, je n'en ai pas encore vu un seul. Donc reprendre une opération de distribution de cendriers portables afin que les fumeurs ne puissent plus dire qu'ils n'avaient pas le choix que de jeter leurs mégots par terre. Enfin, accentuer la répression. Je défends rarement cette solution pour faire rentrer une idée dans la tête de quelqu'un. Mais je crains que ce ne soit la seule solution pour faire comprendre qu'il s'agit d'une infraction et d'une pollution grave. La Maire de Paris pourrait éventuellement fléchir le prix de ses amendes à une action bien identifiée, par exemple rendez-vous gratuit pour arrêter de fumer. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris:

« Merci Mme la Maire. Mme CHOPIN-GENET, lorsque je vous entends parler, j'ai l'impression que nous ne vivons pas dans la même ville ni dans le même 12^e arrondissement. Il doit y avoir un monde parallèle. Pour nous, le constat est unanime. Les rues de notre arrondissement et de l'ensemble de Paris sont encore trop sales. En dépit du professionnalisme des services et des agents de la Ville, la propreté est devenue l'une des priorités majeures des Parisiens. En tant qu'élus, de droite comme de gauche, à chaque fois que nous avons un marché, une réunion publique, une question sur deux porte sur la propreté. En effet, la propreté a été la grande oubliée du début de mandature et ce plan est le bienvenu afin de pouvoir commencer des actions.

Je vais commencer par les points positifs. Le premier est le diagnostic que vous avez dressé avec les conseils de quartier et qui devrait être une base de travail efficace, pour essayer d'endiguer le problème du manque de propreté et pour tout programme de sensibilisation que vous faites avec les conseils de quartier, que ce soit au niveau des écoles, au niveau actions engagées, dans les rues, notamment avec des amicales de locataires.

Nous nous réjouissons aussi de votre décision de regrouper les inspecteurs de centres d'actions de la propreté de Paris ainsi que les inspecteurs de la Ville de Paris. C'est une idée qui a été portée par notre groupe durant les municipales avec la création de brigades vertes qui regroupaient les différents services de la ville, concernant les corps d'inspecteurs de la Ville de Paris qui étaient habilités à verbaliser pour ne plus laisser passer aucune incivilité sur l'espace public. Je pense que cela permettra une amélioration notable de la gestion de la propreté à Paris, notamment dans le 12^e.

Cependant, permettez-moi de vous dire que vous n'allez pas au bout des choses. J'ai regardé en détail les autres actions. Tout d'abord concernant la collecte silencieuse, notamment dans les zones denses en habitation ou celles concernées par les marchés, je pense au marché d'Aligre ou encore à l'Avenue Daumesnil où il y a une réelle demande des habitants d'avoir une collecte plus silencieuse surtout à Aligre puisqu'elle a lieu 6 jours sur 7. Nous avons fait des vœux en ce sens mais je ne vois rien dans votre communication qui traite ce sujet. Pour ce qui concerne les zones touristiques, vous êtes quand même très évasifs concernant le traitement de la Place de la Bastille, surtout devant l'Opéra. Nous avons eu l'occasion de vous saisir il y a plus d'un an et demi, notamment M. MARGAIN à l'occasion d'une pétition qu'il avait lancée. Lorsque je lis les recommandations que vous faites pour l'instant, il s'agit simplement d'engager des pourparlers avec l'Opéra. Or, aujourd'hui, nous aimerions avoir des actions bien précises et beaucoup moins évasives que cela.

J'avais une question concernant les rotations des panneaux mobiles, ceux qui indiquent qu'il y a un risque d'amende. C'est une solution assez efficace. Mais chaque fois que les habitants du passage de la Voûte ou de la rue Beccaria vous ont saisi parce qu'ils auraient souhaités que les panneaux mobiles restent plus longtemps, la réponse apportée a été qu'il y avait très peu de panneaux. Je souhaiterais connaître la rotation et le nombre de panneaux mobiles dont nous disposons. Certes, ils sont efficaces mais pas assez nombreux apparemment.

Deux points majeurs nous semblent faire défaut dans votre communication. Le premier concerne le renforcement du rôle des conseils d'arrondissement et des maires. Vous n'y faites pas allusion dans le plan mais vous y faites un peu allusion dans le statut de Paris. En effet, vous parlez de renforcer le rôle des conseils d'arrondissement dans le traitement de la propreté. Nous pensons qu'il ne s'agit pas simplement de renforcer mais surtout de donner des pouvoirs aux maires d'arrondissement en matière de propreté et d'intervention. Nous pensons en effet qu'en matière de propreté et d'entretien de l'espace public, il faudrait créer au sein des directions concernées de la ville, des pôles logistiques et techniques sous l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement. D'ailleurs, les maires dans les arrondissements de droite comme de gauche, sont toujours saisis par la population sur la propreté et souvent, ils ne peuvent pas donner d'explication puisque c'est centralisé. Nous souhaiterions vraiment que les maires d'arrondissement puissent avoir cette autorité fonctionnelle, cette responsabilité de la propreté.

Le second point consiste à remotiver les agents de la propreté par une politique qui récompense les efforts. Vous ne parlez pas d'évaluation, or, évaluer les prestations et ouvrir de véritables perspectives de progression de carrière, serait pour nous indispensable. Je vous rappelle que le taux d'absentéisme au niveau de la direction de la propreté est de 13% et il est encore plus élevé chez les éboueurs puisqu'il atteint 16%. C'est une politique qui récompense l'effort et qui donne des perspectives de carrière, qui pourra améliorer la situation.

Nous verrons bien si votre plan va changer quelque chose à la situation actuelle. Ce qui est bien dans la propreté, c'est que le résultat de l'efficacité de la politique est visible par tous. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à condition que nous ne soyons pas dans des mondes parallèles mais je vous confirme que nous sommes bien dans les mêmes rues du 12^e arrondissement.

M. GREAU. »

M. David GREAU BARATTI-ELBAZ, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. En premier lieu, je voudrais remercier les 400 agents qui travaillent au quotidien dans notre arrondissement, 364 jours par an. Pour eux, c'est un travail chaque jour renouvelé, avec l'impression que la tâche est toujours croissante et infinie. Toutes nos félicitations à ces agents qui renouvellent leurs efforts chaque jour au service des Parisiens, qui sont exigeants. Je ne sais pas si on peut parler de monde parallèle mais cette question revêt une part de subjectivité. Si cette tâche est aussi inépuisable, c'est en grande partie lié au comportement de quelques-uns qui se permettent sur l'espace public, ce qu'ils n'imagineraient pas un instant faire chez eux. Dépôt sauvage d'encombrants, de déchets, de mégots, de déjections canines.

Aussi, l'approche de front de ces questions selon deux axes par la Ville de Paris, est la bonne. Le renforcement des services et la prévention d'une part, et la répression d'autre part. A ce titre, je salue la réorganisation des agents verbalisateurs qui va permettre plus d'efficacité. Ce plan est un outil. Il a été élaboré avec les conseils de quartier et d'après les divers signalements qui nous arrivent chaque jour aux uns et aux autres. Il permet une organisation plus efficiente des agents sur le terrain. Permettez-moi de souligner qu'il n'a jamais été aussi simple d'être civique dans l'espace public parisien. Une densité très importante de corbeilles avec des éteignoirs, une simplicité du ramassage des encombrants avec le 39 75 ou le site Internet de la ville, une simplicité des signalements via l'application *Dans ma rue*. Autant d'outils mis en place par la Ville de Paris pour aider au civisme et empêcher ces comportements néfastes à l'espace public.

Concernant les panneaux mentionnés par Mme MONTANDON, je pense que le caractère temporaire est au contraire très important parce que nous voyons partout dans nos rues, de petits panneaux *Défense de déposer des ordures sous peine d'amende* qui n'ont strictement aucune efficacité. Le caractère temporaire de ces affichages ciblés, plus volumineux, a son effet comme vous l'avez souligné.

Je terminerai en me félicitant que notre arrondissement soit pilote avec le 2^e arrondissement pour la collecte des bio-déchets. Un sujet qui est en chantier depuis très longtemps parce qu'il est très difficile à aborder dans une ville avec une telle densité et si peu de débouchés pour le compost qui va être créé. Je souhaite que le plus possible d'habitants prennent part à cette expérimentation et que nous puissions mettre cela en œuvre efficacement au niveau parisien par la suite. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU.

M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris:

« Merci Mme la Maire. La propreté de Paris est évidemment un sujet qui rassemble et préoccupe tout le monde. Je rappelle que ni les élus ni les agents du service public, quoique, ne salissent Paris. Si Paris est sale, c'est d'abord parce que Paris est salie par des usagers indécents voire irrespectueux. Pour faire en sorte d'améliorer la situation, il faut non seulement ramasser les

ordures mais empêcher qu'elles soient déposées avec un degré d'irrespect qui suscite toujours l'étonnement.

Nous ne maîtrisons pas totalement le niveau d'amende puisque c'est une amende de seconde catégorie qui est plafonnée par la loi. Il est vrai que dans les pays où un simple jet de chewing-gum coûte 1 500 euros, il y a beaucoup moins de chewing-gums dans les rues. C'est un fait. Peut-être que notre pays y viendra un jour. Mais en attendant, il faut par la pédagogie et par une politique de sanction, pouvoir agir efficacement. Je voudrais revenir sur deux éléments qui ont été évoqués et qui me paraissent peu conformes à la réalité.

Premièrement, sur nos agents publics de la propreté. Mme CHOPIN-GENET l'a dit car elle les rencontre souvent sur le terrain dans le 12^{ème}, je le fais aussi ailleurs, ce sont des agents extrêmement mobilisés sur un métier physiquement éprouvant. Prenez conscience du rythme d'un éboueur, il peut soit conduire, soit être à l'arrière, soit utiliser les engins mécanisés. Commencer à 6h du matin dans un atelier propreté est éprouvant. Même lorsqu'il fait froid, ils sont dehors, et encore plus car à ce moment-là, les engins mécanisés sont souvent neutralisés. Nous accompagnons ces professionnels pour faire en sorte que la pénibilité de leur travail pèse le moins possible sur l'absentéisme. Au contraire, nous essayons de trouver le moyen de leur proposer des progressions de carrière. Expliquer que c'est par des progressions de carrière, que nous allons régler le problème, est peu conforme à la réalité. Paris est la seule ville dans laquelle il y a un débouché statutaire pour les éboueurs, comme cela est le cas pour les fossoyeurs et pour les égoutiers avec le corps des techniciens des services opérationnels qui est un corps de catégorie B. C'est la seule ville de France où il y a un débouché en catégorie B pour ces personnels et dans des proportions importantes qui se traduisent par des améliorations de rémunération et de régime indemnitaire. Lorsqu'ils sont techniciens des services opérationnels, ils encadrent les équipes de proximité dans chaque atelier, division et dans chaque canton.

Je voudrais finir sur un projet important que Mme MONTANDON a évoqué sous le nom de brigades vertes. Il est vrai que c'était dans le programme de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Il se trouve que c'était également dans le programme de Anne HIDALGO donc je suis très heureux qu'une fois de plus, nous nous rejoignons sur un projet dans l'intérêt des Parisiens. Ce projet s'appelle en réalité, la brigade de lutte contre les incivilités et consiste à réorganiser la répartition des agents chargés de la lutte contre les incivilités de proximité dont les dépôts d'encombrants et de détritux, dans un grand corps polyvalent qui puisse agir dans les espaces verts et sur la voirie. Aujourd'hui, c'est un peu bête mais le constater permet déjà d'avancer. Ce ne sont pas les mêmes agents qui verbalisent dans un espace vert, sur le trottoir, sur la chaussée, dans un grand magasin etc. C'est absurde. Un grand chantier de polyvalence est engagé et permettra d'avoir une force de frappe très efficace dans les arrondissements pour lutter contre les incivilités. Le CAPP est le corps des inspecteurs de salubrité qui travaille à l'expertise de proximité dans les arrondissements et qui sont aujourd'hui les verbalisateurs. Pour tout Paris, nous allons passer de 80 verbalisateurs sur la propreté à un corps de plusieurs centaines d'agents qui seront compétents pour dresser des PV. Ce sera une grande avancée, je l'espère. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREGOIRE pour ces précisions. Mme CHOPIN-GENET pour répondre à quelques questions précises. »

Mme CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais répondre brièvement car de nombreuses choses ont été dites par MM. GREGOIRE, GREAU et PEUTILLOT. Nous avons bien conscience, Mme ROTA, que la lutte contre les mégots est très importante. Nous avons mis en œuvre des choses pour sensibiliser la population. Je retiens bien votre idée d'installer des cendriers aux arrêts de bus. Pourquoi pas effectivement. Quant à la

répression, celle-ci va commencer avec les brigades. Elle a d'ailleurs déjà commencé pour les personnes qui jettent des mégots par terre.

Mme MONTANDON, je vous rassure, nous vivons bien dans la même ville et dans le même arrondissement. Qu'est-ce que la propreté ? C'est le regard que nous portons sur notre arrondissement. On peut le trouver propre ou sale. Je me promène beaucoup dans le 12^e et dans d'autres arrondissements, je marche beaucoup à pied. Je crois bien que je n'ai pas trop à rougir d'habiter dans le 12^e.

Vous avez parlé d'engins bruyants. Il est vrai que chacun souhaiterait une collecte plus silencieuse. De nouveaux matériels plus silencieux vont arriver et dès lors, je pense que les choses s'amélioreront.

Vous avez posé la question de la rotation des panneaux mobiles. Le roulement se fait tous les 15 jours.

Sur le fait d'évaluer les agents, vous avez dit que l'absentéisme était de 13%. M. PENINOU a fait baisser l'absentéisme des agents de la propreté et il travaille avec le syndicat en ce sens. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un travail difficile. Je les vois sur le terrain. Ils travaillent dès 6h pour les équipes du matin et jusqu'à 23 h pour celles du soir. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres d'avoir rendu hommage à ces agents. Je voudrais conclure en disant que sur la centaine de courriers que je reçois quotidiennement, je vous assure que la priorité n'est pas la propreté mais plutôt la question de l'accès au logement social. En revanche, je vous confirme que les maires d'arrondissement, dans le cadre de la décentralisation que nous évoquions tout à l'heure, seront dotés de pouvoirs supplémentaires en matière de propreté. Cela fait partie des questions sur la table. Merci pour ces interventions. »



Communication sur les investissements d'intérêt local (ILL) et les investissements localisés (IL) :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Cette communication rend compte à la fois de l'exécution et de la programmation des ILL et IL 2015 et 2016. Elle présente également l'exécution et la programmation des budgets participatifs 2015 et 2016.

<u>Les Investissements d'intérêt local (ILL)</u>	3
Exécution 2015.....	3
Programmation 2016.....	6
Les budgets participatifs 2015 et 2016.....	9
<u>Les Investissements localisés (IL)</u>	11
Exécution 2015.....	11
Programmation 2016.....	12

1. Les Investissements d'intérêt local (ILL)

Les investissements dits d'intérêt local, dont l'affectation est librement décidée par la maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Ils sont constitués de deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que la voirie secondaire ; une seconde enveloppe dédiée aux équipements de proximité comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Le budget participatif mis en œuvre dans le 12^e depuis 2011, portait sur 10% du montant de l'enveloppe Espace public, conformément à la décision sans précédent à Paris, de l'Exécutif de l'arrondissement. Ces sommes ont ainsi été consacrées aux projets déterminés par les conseils de quartier. Avec l'adoption du budget participatif à l'échelle parisienne, ce sont 30 % des investissements d'intérêt local de l'arrondissement (espace public et équipements de proximité) qui ont été soumis au vote des Parisiens en septembre 2015, ces opérations sont inscrites au budget 2016. Leur détail est repris en page 9 de cette communication.

Exécution 2015

L'enveloppe d'IIL 2015 était stable par rapport à celle des années précédentes et répartie de la façon suivante :

Enveloppe espace public pour 2014 : 1 275 000 €

DEVE 236 000 €

DVD 1 039 000 €

Enveloppe Equipements de proximité pour 2014 : 2 770 500 €

DAC 31 000 €

DASCO 1 505 000 €

DFPE 315 500 €

DJS 479 000 €

DPA/DDCT 440 000 €

Enveloppe Espace public 2015

DEVE

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Entretien d'espaces verts	Ilan Halimi (angle rue de Fécamp) - Rénovation de l'arrosage automatique	25 000	Cette opération a été annulée et le budget a été utilisé pour la mise aux normes des bornes fontaines de divers squares.
	Jardin H.Malot - Installation d'agrs sportifs	50 000	travaux prévus en février 2016
	Promenade plantée réfection WC	11 000	travaux réalisés
	Square Saint Eloi - Réhabilitation escalier	150 000	travaux prévus début 2016
Total DEVE		236 000	

DVD

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Opérations d'aménagement	Avenue Dorian	170 000	opération reportée à 2016 en raison des travaux de restructuration du lycée Arago
	Rue de la Brèche aux Loups (Claude Decant/Durance)	248 000	travaux réalisés
Patrimoine de voirie	Allée Vivaldi (Hénard/Brahms) trottoir	106 000	travaux réalisés

	Rue de Bercy (Ledru-Rollin/bd de la Bastille)	68 000	travaux réalisés
	Rue Escoffier	125 000	travaux reportés en 2016, en raison du financement attendu de la part de Bercy 2
	Rue Traversière (Prague/av Daumesnil)	98 000	travaux réalisés
Déplacements	Carrefour Wattignies/Bizot/Claude Decaen	224 000	travaux réalisés
Total DVD		1 039 000	

Enveloppe Equipements de proximité 2015

DAC

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Bibliothèques	St Eloi - Sonorisation pour diffusion messages	25 000	travaux réalisés
	St Eloi - Travaux de câblage	6 000	travaux réalisés
Total DAC			31 000

DASCO

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Entretien localisé 1er degré	EE 167, rue de Bercy - Création de sanitaires adultes	20 000	travaux réalisés
	EE 4, rue Bignon - Création de sanitaires adultes (1er étage)	45 000	travaux reportés en raison de la restructuration du groupe scolaire
	EE 40, rue Diderot - Modernisation du réseau d'assainissement	35 000	travaux réalisés
	EE 40, rue Diderot - Modernisation des canalisations - plomberie	70 000	travaux réalisés pour l'essentiel du réseau d'eau
	EE 5, rue Bouton - Modernisation des sanitaires du rdc	80 000	travaux réalisés
	EE 8, rue Baudelaire - Modernisation des menuiseries T1/4	200 000	travaux réalisés
	EM 16, rue Baudelaire - Création d'une 2ème issue de secours (bibliothèque)	50 000	travaux réalisés
	EM 2, rue Lachambeaudie - Etanchéité terrasse	90 000	travaux réalisés

	EM 28, rue de la Brèche aux loups- Evacuation sous dalles	30 000	travaux réalisés
	EM 40, rue Hillairet - Modernisation SSI	35 000	travaux réalisés
	GS 253bis, avenue Daumesnil - Modernisation de la toiture	250 000	travaux réalisés
	GS 56, rue de Picpus - Modernisation des menuiseries +stores T3/3	300 000	travaux réalisés
	GS 57/59, rue de Reuilly - Modernisation de l'éclairage + luminaires	50 000	travaux réalisés
	Gs 8/10 rue Lamoricière - Etanchéité terrasse	250 000	travaux réalisés
Total DASCO			1 505 000

DFPE

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Etablissements de petite enfance	CC 27, rue de Pommard - Remplacement du plan de change	30 000	travaux réalisés
	CC 295, rue de Charenton - Réfection partielle des menuiseries	90 000	travaux réalisés
	CC 43, rue de Picpus - Mise en conformité électrique	15 500	travaux réalisés
	CC 7, rue de Cotte - Modernisation du réseau d'eau froide	40 000	travaux réalisés
	CC 72, avenue Daumesnil - Remplacement de l'ascenseur	70 000	travaux réalisés
	CC rue Pierre Bourdan - Mise en conformité électrique	50 000	travaux annulés en raison de la modernisation de la crèche
	CC rue Pierre Bourdan - Motorisation des stores	10 000	travaux annulés en raison de la modernisation de la crèche
	HG 43, rue de Picpus - Remplacement du sol souple cour	10 000	travaux réalisés
Total DFPE			315 500

DJS

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Entretien équipements sportifs	TEP Braille- Réfection sol sportif	150 000	travaux à réaliser en même temps que la création d'une couverture prévue en 2016
	TEP Lavigerie - Pose éclairage extérieur	50 000	travaux réalisés
	TEP Lavigerie - Pose éclairage extérieur	54 000	travaux réalisés
Centres d'animation	CA Antenne Erard - Pose câble informatique	10 000	travaux réalisés
	CA M. Ravel - Remplacement des huisseries défectueuses	200 000	Etudes réalisées en 2015 et travaux prévus en 2016
	CA Villiot Rapée - Pose échelle fixe crinoline	15 000	travaux réalisés
Total DJS			479 000

DDCT

Activité	Libellé	Montants	Calendrier
Mairies modernisation	Espace Reuilly - Local (réserve commission sécurité)	60 000	travaux réalisés
	Espace Reuilly - Création d'un éclairage de sécurité dans la grande salle	30 000	travaux réalisés
	Modernisation des menuiseries extérieures de la mairie	250 000	travaux prévus au premier semestre 2016
	Remplacement SSI mairie	100 000	travaux réalisés
Total DPA / DDCT			440 000

A. Programmation 2016

Conformément à la délibération DDATC-112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, est prévue une présentation de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes d'IIL.

Le total de ces enveloppes s'élevait à 4 046 000 €, 30 % de ce budget ont été dédiés aux projets plébiscités par les habitants de l'arrondissement dans le cadre du budget participatif. Se reporter au paragraphe budgets participatifs 2015 et 2016 pour la liste des opérations retenues. Le reliquat non utilisé est réaffecté au profit de projets (désignés par un astérisque *) initialement non retenus mais proposés par les Parisiens.

Enveloppe espace public pour 2016 : 942 500 €

DEVE 160 000 €

DVD 782 500 €

Enveloppe Equipements de proximité pour 2015 : 2 366 700 €

DAC 85 000 €

DASCO 1 336 700 €

DFPE 215 000 €

DJS 480 000€

DDCT 250 000€

Enveloppe Espace public 2016

Direction	Activité	APDF	Libellé	Montants
DEVE	Aires de jeux	23001	Square George Melies - Installation d'agrès sportifs	30 000
			Square E. Thomas - Rénovation de l'aire de jeux	30 000
	Entretien d'espaces verts	23004	Squares Peguy et Reuilly - Etude installation éclairage	50 000
			Jardin Hector Malot - Réaménagement horticole terrasse	30 000
			Square Charles Peguy - Remplacement grille clôture	8 000
			Square Saint Eloi - Remplacement tourniquet	12 000
	Total DEVE			160 000
DVD	Opérations d'aménagement	61002	Cour St Eloi	175 000
			Place du Docteur Antoine Béclère	150 000
	Patrimoine de voirie	61005	Rue Cannebière (de Decaen à Daumesnil)	32 000
			Rue Emile Laurent	98 500
			Rue Proudhon	277 000
	Déplacements	61004	Accessibilité des PMR rues de Montempoivre et André Derain (*)	50 000
Total DVD			782 500	

TOTAL IIL espace public	942 500
--------------------------------	----------------

Enveloppe Equipements de proximité 2016

Direction	Activité	APDF	Libellé	Montants
DAC	Bibliothèques	40001	Bibliothèque Hélène Berr - Modernisation ascenseur	75 000
			Bibliothèque Hélène Berr - Travaux chauffage zone accueil RDC	10 000
	Total DAC			85 000
DASCO	Entretien localisé 1er degré	80001	EE 4 rue de Pommard - Désamiantage dalle salle 110	10 000
			EE 51 rue de Charenton - Pose stores classes côté façade	18 000
			EE 52 rue de Wattignies - Modernisation menuiseries T1/4	120 000
			EE 8 rue Charles Baudelaire - Modernisation des menuiseries T2/4	200 000
			EM 12 rue d'Artagnan - Modernisation des sanitaires étages T1/2	80 000
			EM 15 rue Elisa Lemonnier - Modernisation des armoires électriques	80 000
			EM 16 rue Charles Baudelaire - Modernisation fenêtres dortoir	10 000
			EM 16 rue Marsoulan - Modernisation sol cour	100 000
			EM 2 rue Lachambaudie - Création 2ème WC adultes	15 000
			EM 28 rue de la Brèche aux loups - Modernisation couverture	220 000
			EM 40 rue Jacques Hillairet - Modernisation partielle sol cour	40 000

			GS 253B avenue Daumesnil - Modernisation des menuiseries T1/4	111 700
			GS 57-59 rue de Reuilly - Modernisation éclairage luminaires T2/3	50 000
			Insonorisation du réfectoire de l'école 59 rue de Reuilly (*)	65 000
			Auvents dans les écoles (*)	217 000
			Total DASCO	1 336 700

DDCT	Mairies modernisation	14008	Mairie du 12ème - modernisation menuiseries MA12 tranche 2/3	250 000
	Total DDCT			250 000
DFPE	Etablissements de petite enfance	30001	CC 11 rue Villiot - Stores-bannes motorisation/terrasse	20 000
			CC 18 rue Georges et Maï Politzer - Sécurisation toiture/terrasses	55 000
			HG 5 rue Paul Dukas - Motorisation stores intérieurs	15 000
			CC 27 rue Pommard - Insonorisation atrium	25 000
			CC 4 rue M.Laurencin - Modernisation réseau eau	70 000
			CC 4 rue M.Laurencin - Motorisation volets roulants	30 000
	Total DFPE			215 000
DJS	Gymnases et salles de sports	88001	Gymnase La Lancette - Rénovation réseau ECS	50 000
			Gymnase Léon Mottot - Rénovation complète	100 000
			Gymnase Reuilly - Rénovation sol sportif	155 000
			Renovation du sol sportif Gymnase Reuilly (2nde tranche) (*)	145 000
	Entretiens d'équipements sportifs	88003	Bains douches Charenton - Mise aux normes monte handicapé	30 000
Total DJS			480 000	

TOTAL IIL équipements de proximité	2 366 700
---	------------------

B. Les budgets participatifs 2015 et 2016 :

En 2015, 10% de l'enveloppe Espace public ont été consacrés aux projets déterminés par les conseils de quartiers dans le cadre de la première version du budget participatif mis en place dans l'arrondissement.

Opérations retenues	Montant	Calendrier
Liaison Bercy Pommard	40 000 €	Travaux réalisés
Carrefour Messimy-Rousseau-Lefébure pose d'un radar pédagogique	8 100 €	Travaux réalisés

Rond point de la Porte de Vincennes	8 000 €	Travaux réalisés
Rue Sibuet - création d'une zone de rencontre	23 000 €	Travaux prévus en 2016 dans le cadre de la généralisation des zones 30
Promenade plantée - réfection des toilettes situées passerelle Montgallet	11 000 €	Travaux réalisés
Total	90 000 €	

Dans le cadre de la « généralisation » du budget participatif à l'ensemble du territoire parisien mis en place en 2015, sept projets retenus par les Parisiens ont ainsi été déclinés dans l'arrondissement :

- **Des jardins sur les murs :**

Deux murs ont été réalisés dans l'arrondissement :

- Avenue de la porte de Charenton (cimetière de Valmy)
- Début de la promenade plantée (rue de Lyon /avenue Daumesnil)

Il reste à réaliser celui du Groupe Scolaire Lamoricière.

- **Cultiver dans les écoles :**

Les écoles ont reçu des bag sacs pour le jardinage pédagogique.

- **Trier ses déchets au plus près**

Les quatre éco points mobiles sillonnent l'arrondissement. Cinq composteurs ont été installés : à la Maison des Associations, à l'Espace Gabriel Lamé et au jardin Bel Air. Plusieurs sites sont à l'étude pour l'implantation d'une colonne à verre.

- **Co working étudiants-entrepreneurs**

Treize projets ont été sélectionnés par le jury. Dans l'arrondissement, « l'Etablisienne » va s'installer au 88 boulevard de Picpus.

- **Des kiosques pour faire la fête**

Les quatre kiosques de l'arrondissement ont fait l'objet de travaux en 2015 : Courteline, Jean Morin, Trousseau, Nation.

- **Rendre la rue aux enfants**

La rue Bignon a été retenue dans le cadre de cette opération. Le projet va être mis en œuvre très prochainement.

- **Sport urbain en liberté**

Il est prévu prochainement l'installation d'agrès sportifs dans le parc de Bercy.

2016 :

Les opérations retenues au budget participatif au titre des investissements d'intérêt local :

Intitulé du projet	Montant
Des jardins pédagogiques pour des crèches	15 000
Création d'un parcours végétalisé de la Caserne de Reuilly au jardin de Reuilly	50 000

Aménagement de casiers de bagagerie dans les bains-douches Charenton	200 000
Restauration de la Petite Mairie de la Place d'Aligre	150 000
Implantation d'un ancien wagon, allée Vivaldi	300 000
Couverture du terrain de sport de la rue d'Aligre	300 000
Rendre la place Henri Frenay aux enfants	64 000
Rénover la gare de Reuilly	120 000
Liaison cyclable entre le boulevard de la Bastille et la rue Jules César	15 000
Sécurisation du carrefour Charenton, Wattignies, Taine	250 000
Piétonnisation de la rue Charles Baudelaire	20 000
	1 484 000

2. Les Investissements localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, la DFA et l'Exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisation de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux et les AP de type 2 pour les grosses réparations.

A. Exécution 2015

BP 2015 - AP de projet (type 1)

Direction	Activité	Libellé	Montants
DJS	Gymnases et salles de sport	Bercy-Charenton - Gymnase Baron le Roy	8 200 000
		Total DJS	8 200 000
DFPE	Etablissements de petite enfance	CC Charenton Meunier - Création	2 700 000
		Crèche collective 15-17 rue Lamblardie (12e) - construction	4 700 000
		CC Caserne Reuilly - Création	4 900 000
		CC rue de Gravelle	97 000
		Total DFPE	12 397 000

DEVE	Entretien d'espaces verts	Parc de Bercy (12e) - rénovation	1 150 000
	Création d'espaces verts	Debergues - Rendez-vous - 2e phase	1 330 000
	Création d'espaces verts	Caserne de Reuilly - jardin (12e)	3 500 000
Total DEVE			5 980 000
			TOTAL
			26 577 00

BP 2015 - AP de plan (type 2)

Direction	Activité	Libellé	Montants	Calendrier
DJS	Entretien équipements sportifs	CS P. Valéry - Mise sécurité SSI	175 000	Etudes réalisées en 2015 - Travaux prévus en 2017
		Piscine J. Boiteux - Mise conformité SSI	250 000	Travaux réalisés
		Piscine J. Boiteux - Travaux de mise en sécurité des installations électriques	100 000	Etudes réalisées en 2015 - Travaux prévus en 2017
		Piscine R. Legall - Mise aux normes électricité + SSI	100 000	Etudes réalisées en 2015 - Travaux prévus en 2017
Total DJS			625 000	
DVD	Patrimoine de voirie	Av Daumesnil (bd Diderot/rue Moreau)	157 000	Travaux réalisés
		Bd Diderot (Michel Chasles/Degraverend)	71 000	Travaux réalisés
		Esplanade St Louis(av Daumesnil/av des Minimes)	176 000	Travaux prévus en 2016
	Déplacements	Esplanade St Louis	125 000	Travaux prévus en 2016
	Opérations d'aménagement	Création de traversées	93 000	Travaux prévus en

		piétonnes dans le bois de Vincennes		2016
	Total DVD		622 000	
DPA	Ravalements	GS 28 brèche aux loups	240 000	Travaux réalisés
	Total DPA		240 000	
DEVE	Entretien d'espaces verts	Parc de Bercy - Remise aux normes éclairage	150 000	Travaux en cours
		Viaduc des arts - Rénovation planchers	100 000	Travaux prévus en 2016
	Total DEVE		250 000	
DAC	Bibliothèques	St Eloi Mises aux normes access SAS d'entrée	15 000	Travaux réalisés
	Total DAC		15 000	
			TOTAL	1 752 000

B. Programmation 2016

BP 2016 - AP de projet (type 1)

Direction	Activité	APDF	Libellé	Montants
DASCO	Constructions scolaires 1er degré	04851	Charolais - Rambouillet - Ecole Bignon - Elisa Lemonnier - Mise en polyvalence et en accessibilité	2 500 000
	Total DASCO			2 500 000
DDEES	Marchés	04842	Halle Beauvau	1 000 000
	Total DDEES			1 000 000
DDCT	Actions en faveur des handicapés	04875	Espace Reuilly accessibilité	800 000
	Total DDCT			800 000
DFPE	Etablissements de petite enfance	04907	CC TROUSSEAU - hôpital Trousseau - 20 places	800 000
		04453	CC Cité Debergue	960 000
	Total DFPE			1 760 000
DJS	Gymnases	04914	Pte Vincennes - Pte Montreuil (GPRU) - Gymnase-pont (12e-20e)	12 000 000
	Piscines	04915	Baignade Bois de Vincennes	4 080 000

	Total DJS			16 080 000
DVD	Opérations d'aménagement	04935	Bercy Arena - Abords Gare de Bercy (pl du Bataillon du Pacifique et rue Corbineau)	1 500 000
	Total DVD			1 500 000
				TOTAL
				23 640 000

BP 2016 - AP de plan (type 2)

Direction	Activité	APDF	Libellé	Montants	
DJS	Gymnases et salles de sports	88101	Centre sportif Paul Valéry - Extension système vidéo	70 000	
			Gymnase La Lancette - Remise état ventilation	190 000	
	Centres d'animation	88102	Centre d'animation Montgallet - Modification ventilation salle Danse	7 500	
			Centre d'animation Montgallet - Pose CTA salle arts plastique	15 000	
			Centre d'animation - Reuilly Pose plan incliné studio enregis	5 000	
			Centre d'animation Reuilly - Remplacement centrales traitement air	50 000	
	Entretien d'équipements sportifs	88103	Skate Parc Bercy - Remplacement modules	200 000	
			Stade Polygone Restructuration vestiaires	200 000	
	Création d'équipements sportifs	88103	Parcours sportif lac Daumesnil	45 000	
			Street work out dans le Bois de Vincennes	20 000	
	Total DJS				802 500
	DEVE	Entretien d'espaces verts	23104	Mise aux normes accès bornes fontaines	20 000
Coulée verte - rénov plancher 3è tranche				100 000	
Jeux et protection				150 000	

			phonique du square de la Croix Rouge	
	Total DEVE			270 000
DPA	Ravalements	21103	ensemble EM 43-45-47 Picpus	175 000
	Total DPA			175 000
DVD	Patrimoine de voirie	61105	Quai de la Râpée (de Traversière à Ledru-Rollin)	242 200
	Déplacements	61104	67 avenue Daumesnil	70 000
	Total DVD			312 200
TOTAL				1 559 700

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité communiquer la liste des Investissements d'Intérêt Local et d'Investissement Localisé à l'échelle de notre arrondissement avec un point sur le budget 2015 et sur le budget 2016. Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur ce document. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris:

« Merci Mme la Maire. Je voulais vous féliciter pour la présentation de ce document, qui est nouveau dans cette mandature et qui a le mérite d'être clair et de donner de nombreuses informations. Voici un premier point positif.

J'ai une remarque récurrente sur le budget participatif puisque nous entamons la seconde vague du budget participatif avec la présentation du dossier actuellement. Au niveau des votes, ce n'est pas forcément bien encadré car toute personne peut voter. Il ne faut pas spécialement habiter Paris. Et les votes peuvent être effectués à plusieurs reprises. L'encadrement sur la manière de voter laisse à désirer. Mais dans l'ensemble c'est assez cohérent.

Je voulais savoir si des dates étaient fixées sur les différents projets du budget participatif votés la dernière fois. Vous avez fait un tableau récapitulatif mais les dates ne sont pas encore annoncées. Il est vrai que nous sommes en début d'année mais je voulais savoir s'il y avait des priorités.

Si nous avons eu les délibérations avant, nous aurions pu y associer des vœux. J'ai une remarque sur les ascenseurs du 12^e, ceux du Viaduc des Arts et ceux de la passerelle Simone De Beauvoir. Ils sont souvent en panne. Nous ne les voyons jamais inscrits. Or, je pense que ce sont des Investissements d'Intérêt Local. Est-ce qu'il est prévu dans cette mandature de se pencher sur ces ascenseurs, souvent utilisés par des personnes en situation de handicap ou des personnes avec des poussettes. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une priorité mais c'est assez récurrent, et je voulais savoir si quelque chose était prévu. Merci.»

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je suis très fière de dire que les ascenseurs de la promenade plantée fonctionnent. Pas depuis longtemps, je vous l'accorde. Mais désormais, ils fonctionnent
Mme CHARNOZ pour répondre à vos questions et je reviendrai sur le budget participatif. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Je vous laisserai répondre sur le budget participatif car je sais qu'il vous tient à cœur. Je voudrais m'associer aux remerciements portés par Mme MONTANDON sur la qualité des documents remis, sur la qualité des tableaux. Et cette année, nous avons aussi la mise en perspective de ce qui a été voté sur le budget précédent. Mme la Maire, je tiens à saluer cet effort de transparence et de partage que vous faites avec la population. Pouvoir consulter cela est une vraie conception de la démocratie que nous souhaitons mettre en œuvre à Paris.

Je profite de ce moment pour remercier les services pour le travail effectué sur la programmation. Ils regardent chaque équipement en fonction des budgets, ils programment et nous accompagnent dans cette démarche. Je les félicite pour l'exécution des budgets. Il ne s'agit pas que de programmer mais également de faire. Cette année encore, nous avons 95% de taux d'engagement. Je le dis à chaque fois mais c'est très important. Si nous mobilisons des enveloppes et que nous ne les utilisons pas, nous en aurons moins l'an prochain. C'est bien par notre sérieux, par celui des services que nous parvenons à savoir nos financements et cette mise en œuvre.

Je profite de cette communication pour saluer notre budget, notre compte spécial à plus de 10 millions d'euros. Il est en augmentation notamment pour nos écoles que nous avons réussi à classer. On ne se lasse pas de le dire. Ce fut une réelle bataille l'an dernier.

Pour répondre à Mme MONTANDON qui a mis l'accent sur l'accessibilité, je cite le nombre important d'opérations que nous menons chaque année afin de mettre nos rues en accessibilité. Les programmations que vous retrouverez en 2016 également. Il y a un travail sur les ascenseurs mais également sur les carrefours, sur l'accessibilité de notre voirie.

Si nous devons résumer ce budget, 2015 a été un budget consacré aux écoles mais également à nos priorités sur l'isolation, le développement durable. Nous retrouvons cette mise en œuvre dans notre budget et dans la programmation 2016.

Mme la Maire, je tenais à saluer votre engagement sur les opérations qui n'ont pas forcément été retenues dans un premier temps, sur la première enveloppe du budget participatif. Et vous avez trouvé, nous avons trouvé les moyens de les mettre en œuvre, ce qui montre un respect par rapport à ce budget participatif. Lorsque les citoyens du 12^e font des choix et que nous pouvons les accompagner au-delà de l'enveloppe, nous le faisons parce que nous sommes attachés à ce mode participatif et à ce moyen d'associer les Parisiens à notre budget. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour vos remerciements, en particulier pour les services pour la tenue de ces budgets et la réalisation des engagements tenus. C'est important, notamment ceux du budget participatif. Contrairement à certaines propositions qui ont été faites, nous ne sommes pas revenus sur le vote des Parisiens en 2015. Et en 2016, nous ferons ce qu'ils ont choisi en 2015. Vous vous interrogez sur le fait que tout le monde puisse voter, que l'on puisse voter à plusieurs reprises. Je n'ai pas eu l'impression que nous ayons eu plus de votants que d'habitants dans le 12^{ème}. Au contraire, vous nous aviez reproché le faible nombre de votants. Je trouve cela incohérent. Je pense que vous n'avez pas compris que dans cette démarche, nous faisons confiance aux Parisiens pour déposer des projets intelligents, pour les choisir. Peut-être que certains ont votés plusieurs fois. Je ne sais pas. Mais est-ce que cela compte vraiment? Est-ce que cela remet en cause la sincérité globale du scrutin? Est-ce que pour autant, cela remet en cause la nécessité d'associer de plus en plus les Parisiens à l'avenir de notre ville? »

Non, je ne le crois pas. J'ai plutôt envie de travailler à améliorer les dispositifs, la participation, l'intérêt des Parisiens pour ces différentes étapes du budget participatif. Mais j'ai plutôt envie de leur faire confiance. C'est là que nous ne sommes pas d'accord. Mais c'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis d'eux au moment des élections municipales. Et c'est un engagement que nous tenons chaque année avec chaque fois un peu plus d'envergure puisque cette année, le budget total va augmenter. Nous serons attentifs pour respecter le calendrier. Il est vrai que toutes les dates de réalisation ne sont pas encore connues. Nous essayons d'étaler ces réalisations sur l'ensemble de l'année. Certains projets sont faciles à mettre en œuvre, d'autres beaucoup moins. Je vois quelques conseillers de quartiers du jardin de Reuilly dans la salle. Il y a quelques projets qui nous interrogent sur la manière de les réaliser mais ces projets ont été soumis au vote, ils ont été choisis par les habitants de l'arrondissement, ils sont donc légitimes et nous les mettrons en œuvre. Merci à toutes deux pour votre inscription sur cette communication afin de saluer le travail que nous conduisons chaque année sur ces budgets. »



DEVE 20160006 : Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12^e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société AGRICOOOL.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement:

« Comment se fait-il que nous parlions aujourd'hui d'une délibération au sujet d'un container qui est sur place depuis plusieurs mois? Comment la société AGRICOOOL a-t-elle été choisie ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous allons répondre à ces questions. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement:

« De fait, cette délibération nous pose un problème. Elle parle d'une démarche intéressante qui vise à relocaliser l'alimentation au plus près des consommateurs mais à mon sens, elle pose mal le problème. J'aurais aimé faire un vœu rattaché à la délibération mais en fait, c'est l'objet même de la convention qui pose problème. Le seul objet de cette délibération est la production de cette société, c'est la production de fraises. Or, est-ce que la Ville qui vote un projet d'alimentation durable pour ses restaurants collectifs, qui promeut auprès des usagers de ces restaurants collectifs, les fruits et légumes de saison, a vocation à promouvoir la consommation de fraises en janvier? Comme cela est inscrit dans la promotion faite de cette opération sur le site de la Ville de Paris. Cela commence par "*Une envie de fraises en janvier, descendez au pied de chez vous et vous en aurez*". Ceci pose question. Nous sommes loin des projets d'agriculture urbaine que nous mettons en place avec les jardins partagés.

Ici, nous avons à faire à une start-up qui installe une activité marchande. La preuve, dans cette convention, la redevance est assise sur le chiffre d'affaires de cette société. On pourrait me rétorquer que nous sommes dans le domaine de l'expérimentation. Certes mais on sait d'ores et déjà que cette société qui n'avait pas contacté la mairie du 12^e avant de s'installer, s'est lancée dans une opération de séduction auprès des autres mairies d'arrondissement pour installer une dizaine de containers identiques dans Paris. Au vu du seul objet de cette délibération et de la manière dont les choses ont été abordées, je pense qu'il ne s'agit pas du bon message à véhiculer pour la Ville de Paris. Le groupe Ecologistes votera contre cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci Mme la Maire. Merci de vos interventions. Il s'agit de poursuivre et non pas de mettre en place, un dispositif d'expérimentation de culture hydroponique au sein d'un container maritime disposé à ce jour au cœur du parc de Bercy. Comme M. GREAU l'a dit, un certain nombre d'arrondissements parisiens, notamment le 15^e et le 16^e, sont très preneurs de cette expérimentation.

Je rappelle que l'hydroponie est une technique de culture hors-sol, qui utilise des solutions nutritives renouvelées et qui se passe des apports d'un sol. Elle permet de contrôler les apports réalisés aux plantes et aux fruits. C'est une technique très largement répandue. Je rappelle que les fraises que nous trouvons au marché aujourd'hui, sont produites à 80% en hydroponie, même lorsqu'elles viennent du milieu rural. Je ne parle même pas des importations.

Cette convention passée avec cette start-up exige un niveau élevé de respect de l'environnement puisqu'elle est en conformité avec les exigences du label Ecojardin, avec une interdiction totale d'employer des phytosanitaires et des pesticides. AGRICOOOL cultive sous led, ce qui permet de cultiver en intérieur, tout en limitant de manière drastique la consommation d'énergie. J'attire votre attention sur le fait que l'hydroponie permet surtout de limiter fortement la consommation en eau. Je donne quelques exemples. Si on développait cette technique sur 1 000 m², on consommerait 10m³ d'eau par mois. Sachant que la consommation d'un Parisien est de 3 m³. Et en maraîchage pour la même surface, on passe à 400 m³ et en champ à 125 m³. Il n'y a pas de transport ici, pas de pollution. Nous sommes donc sur un bilan carbone très intéressant. Je rappelle qu'en France, nous cultivons les fraises de mars à novembre, même sans led et dans le milieu rural. Je veux bien que nous ayons un petit problème de novembre à février mais...

Concernant l'adéquation de cette expérimentation avec le plan alimentation durable. Le plan s'adresse à la restauration collective contrairement aux produits qui sont développés par cette jeune start-up. Si les produits qui sont cultivés, en l'occurrence les fraises, ne sont pas à ce jour, labélisés agriculture durable au sens du plan alimentation durable, je pense qu'il est intéressant d'encourager l'expérimentation pour qu'à l'avenir, nous puissions disposer de produits parisiens labélisés en ce sens. Si vous avez bien lu ce plan, en page 16, il est indiqué que ce plan porte notamment le déficit en Ile-de-France de produits, notamment de fruits labélisés, en particulier des fraises.

Je crois que cette délibération nous permet d'améliorer des expérimentations en termes d'agriculture urbaine et d'orienter le développement de ces projets vers une agriculture respectueuse de l'environnement. Je vous rappelle que nous avons la volonté de développer une centaine d'hectares dont une trentaine d'hectares en agriculture urbaine sur la mandature. Nous allons développer ces 30 hectares sur les toits et sur les toits, vous ne pouvez pas systématiquement mettre de la terre au regard de l'importance ou de l'étanchéité des toitures. Un certain nombre d'innovations nécessitent que l'on passe à de nouvelles techniques. Je veux bien que l'on décide de ne mettre que de la terre sur la quasi totalité des surfaces que nous trouvons, notamment sur nos bâtiments municipaux mais nous n'arriverons jamais à 30 hectares.

Je ferai un petit rappel historique en disant que l'apport de contre-saison, vous ne le savez peut-être pas, est une très longue tradition des maraîchers franciliens. Je citerai les pêcheurs de Montreuil au 17^{ème} siècle qui produisaient toute l'année. Les agriculteurs parisiens produisaient suffisamment de fruits et légumes au 19^{ème} siècle pour faire de l'autosuffisance à Paris. Ils faisaient du melon y compris au mois de mars, ce qui a permis à un autre type de culture de voir le jour, la permaculture.

Mme TAVAUX, c'est effectivement une expérimentation. Nous avons une convention d'un an. L'expérimentation s'est effectivement faite sans délibération. Après ces quelques mois d'expérimentation dans le parc de Bercy, nous souhaitons pouvoir présenter cette convention en conseil d'arrondissement afin de vous expliquer ce projet et vous soumettre une demande sur une année avec un chiffre de redevance en termes d'occupation du domaine public. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Une explication de vote. Nous n'avons pas été vraiment convaincus par les réponses. Ce n'est pas très clair et pas très encadré. C'est pourquoi, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est surprenant. Nous passons au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 17 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-004 AVIS)



DJS 20160107 : Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-005 AVIS)

•••••

DLH 20160003 : Location de l'immeuble sis 3 rue Dagorno (12^e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-006 AVIS)



DLH 20160041 : Réhabilitation Plan Climat de 116 logements sis 23-25 rue Crozatier et 66-68-70 boulevard Diderot (12^e) - Modification des garanties de la Ville (1.736.394 euros) demandée par Antin Résidences.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-007 AVIS)

•••••

DLH 20160059 : Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-008 AVIS)

•••••

- Vœu (12-2016-001) : Vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ; David GREAU et les élu-e-s écologistes ; Emmanuel GREGOIRE et les élu-e-s du groupe socialiste, radical et citoyen ; Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement UDI-MODEM, relatif à la lutte contre les contrôles d'identité discriminants.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Je voudrais rappeler que ce vœu est la suite d'un vœu qui avait déjà été adopté au Conseil de Paris des 12 et 13 novembre, sur proposition du Conseil parisien de la jeunesse, ensuite sur proposition du groupe Communiste. Il me paraissait important de relancer cette belle proposition. D'ailleurs, le candidat HOLLANDE l'avait repris dans ses engagements de campagne et le Premier ministre VALLS l'avait balayé d'un revers de main.

Je voudrais rappeler le contexte. Une proposition de loi avait été présentée le 12 décembre par Marie-Georges BUFFET à l'Assemblée Nationale et l'ensemble des députés communistes. Elle avait été suivie d'expérimentations dans certains départements et de la mise en place d'un collectif nommé *Stop contrôle au faciès*. Je rappelle aussi une étude menée par le CNRS en 2009 à Paris sur l'ensemble des discriminations de contrôles au faciès, qui disait que les noirs ont été contrôlés en moyenne 6 fois plus que les blancs. Pour les arabes, le ratio est de 8. Les personnes habillées en mode hip hop, punk, tectonique ont été 11 fois plus contrôlées que celles vêtues classiquement.

L'objectif du récépissé de contrôle d'identité est de pacifier les relations entre les jeunes et la police. C'est l'idée d'avoir une traçabilité, une capacité d'évaluer l'ensemble de ces contrôles d'identité. Nous avons un fait d'actualité qui remonte au 15 décembre dans le 12^e arrondissement où 18 jeunes garçons et filles du 12^e ont déposé une plainte contre X, je précise bien contre X, auprès du procureur de la République, pour des faits de violence volontaire aggravée, agression sexuelle aggravée, discrimination et abus d'autorité de la part des policiers. Dans ce contexte, il nous a paru important de déposer ce vœu et de relayer l'ensemble des propositions qui sont faites par plusieurs associations, plusieurs partis politiques. Je me félicite que ce vœu ait été cosigné par le groupe Ecologiste, le groupe Socialiste, le groupe Radical et Citoyen et Ophélie ROTA pour l'UDI-MODEM. Je laisse la parole à mes cosignataires. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pas uniquement. Mme PIERRE-MARIE. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Dans un cadre de l'égalité des chances et pour une société plus juste, le combat contre toute forme de discrimination doit être une lutte de tous les instants. Nous devons collectivement être particulièrement attentifs aux formes de discrimination directes ou indirectes, volontaires ou involontaires. Ces discriminations restent encore aujourd'hui une source de mal-être, génératrices d'injustice, qui portent préjudice au modèle républicain du vivre-ensemble. Lutter contre les discriminations est éminemment délicat et complexe. Les préjugés et les stéréotypes ancrés dans nos mentalités qui fabriquent ces discriminations, sont à la fois nombreuses et prégnantes.

Même si, désormais, un cadre juridique permet de les dénoncer et d'établir une situation de justice, porter plainte reste encore extrêmement compliqué, du fait des preuves à apporter, des préjugés à lever, de l'énergie à déployer. Certes, de nombreux instruments ont été développés par les pouvoirs publics au cours de ces dernières décennies mais nous ne devons pas cesser de les promouvoir voire de les renforcer. C'est pourquoi, nous sommes favorables à la mise en place d'une procédure respectueuse des citoyens, notamment dans leurs différents rapports au service public dont celui en lien avec les agents des forces de l'ordre. Il ne s'agit pas de remettre en cause la

probité des agents de police qui procèdent notamment à des contrôles mais bien de pacifier les situations et de limiter les contrôles dits au faciès.

Nous sommes favorables à une expérimentation dans le 12^e arrondissement pour la mise en œuvre d'un récépissé de contrôle d'identité afin de garantir au mieux le respect des libertés individuelles indispensables à la bonne marche de la démocratie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour votre intervention Mme PIERRE-MARIE.

Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement:

« Je crois qu'il est important que j'explique pourquoi j'ai cosigné ce vœu des deux mains. Comme l'a dit M. BONNET-OULALDJ, l'objet de ce vœu est bien de renforcer le lien de confiance entre nos concitoyens et les services de police. L'objet de ce vœu n'est pas de remettre en cause l'usage du contrôle d'identité mais bien de prévenir les abus qui existent et qui sont dénoncés par les associations, les personnes directement concernées, et par notre entourage. Des habitants ont assisté en pleine journée à ces contrôles d'identité que la journaliste décrit dans son article. L'objet de ce vœu est bien de créer un débat et une prise de conscience dans tous les hémicycles au sein desquels il sera débattu.

Lorsque j'ai commencé à alerter les élus de mon groupe au Conseil de Paris, le jour même de la parution de l'article le 18 décembre dernier, on m'a rétorqué un peu trop rapidement selon moi, ne te laisse pas avoir par l'attitude de ces jeunes. Cette réponse est hors-sujet. Elle l'est tout autant qu'un avocat qui plaiderait que l'attitude de la jeune fille appelait à l'agression sexuelle. Notre police a une mission extrêmement compliqué. Le maintien de l'ordre public et à ce titre représente l'Etat et son autorité. Ces évènements à répétition, des attitudes d'abus, de non respect, d'agression en raison de son apparence physique, renforcent le sentiment d'une République inégalitaire, une République qui s'acharne et ce n'est pas du meilleur effet sur celui qui subit cela.

Ainsi, je réponds à un second argument. Ce n'est pas le moment de parler de cela avec l'état d'urgence. Au contraire, je pense qu'il s'agit du moment idéal. Il ne s'agit pas de compliquer la vie de la police qui est déjà très sollicitée mais il s'agit bien d'ouvrir un débat sur ce que permet et ce que ne doit jamais permettre l'état d'urgence. L'état d'urgence ne peut-il pas créer un état de tension telle, que les abus vont être multipliés? C'est une question qui doit avoir toute notre vigilance afin de maintenir notre ville harmonieuse. Ainsi, je m'associe pleinement à cette demande que le 12^e soit un territoire d'expérimentation de tout dispositif permettant de lutter au mieux contre les contrôles d'identité discriminants dont les récépissés.

J'ai eu du mal à me faire entendre en décembre parmi les miens, tandis que limiter les situations discriminantes est dans l'ADN des centristes. Je rappellerai la loi Simone VEIL en faveur de l'avortement. J'aime également à rappelle que j'ai un président de parti qui a déposé une proposition de loi qui va beaucoup plus loin que ce vœu sur le récépissé et un sénateur qui a déposé le même au Sénat fin 2015, et des conseillers de Paris qui ont voté un vœu communiste en 2012 sur le même sujet. Malgré tout cela, j'ai dû frapper à des portes qui peuvent paraître moins naturelles pour avoir une écoute et une proposition d'agir.

Enfin dans cette co-signature quasi unanime à tous les groupes du conseil, je vois un signe de votre part, Mme la Maire, de prendre la complète mesure des problèmes de sécurité qui peuvent exister dans certaines rues de notre arrondissement. J'y vois votre regard neuf sur les incivilités sur

lesquelles nous sommes régulièrement sensibilisés. J'attends un nouveau discours et des actions actives avec les forces de police, les habitants qui le réclament, nos jeunes et les associations qui sont des acteurs clés sur cette question. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci.

M. SEINGIER. »

M. MATTHIEU SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

" Nous devons être les seuls à ne pas avoir signés ce vœu. Je voudrais rappeler la position du Gouvernement. Il s'était exprimé contre cette mesure des récépissés. Il y avait une voix dissidente. Elle est partie en résistance en vélo. Une forme de soutien à la démission de Mme TAUBIRA. Plus sérieusement car le sujet l'est. Cette mesure de récépissé remis lors d'un contrôle d'identité par les policiers est une mesure à laquelle les syndicats de policiers s'opposent. Je n'ai pas peur de les soutenir car ils dénoncent dans cette mesure, une remise en cause publique de leur déontologie alors que la police française est la plus contrôlée au monde. Comment dans un pays qui interdit les études ethniques, sous-entendre une généralisation du délit de faciès, sans porter un préjugé de racisme de la part des policiers. Votre considérant de précaution sur la probité des agents n'enlève rien à cette suspicion de « flicophobie » que contient le titre du vœu.

J'ai entendu parler de pacification entre les jeunes et les policiers donc cela implique une guerre entre les jeunes et les policiers, ce n'est pas acceptable. Ceci dit, des dérives policières isolées peuvent être constatées. Nous ne sommes pas aveugles. Certaines manifestations auxquelles nous avons pu participer ont pu le montrer également.

S'agissant précisément de la plainte du 17 décembre 2015 évoquée dans le vœu. Comme vous, les élus Républicains ont été révoltés d'apprendre pendant la période de Noël que des actes de violences volontaires aggravées, d'agressions sexuelles, de discriminations et d'abus d'autorité, aient pu être commis par des policiers de notre arrondissement, que nous certainement croisés lors de manifestations. Mais des policiers ont également le droit à la présomption d'innocence. Il est trop tôt tant que l'instruction judiciaire n'est pas close, pour se prononcer sur la culpabilité de qui que ce soit. Toujours est-il que selon l'énoncé des faits de cette plainte, la remise d'un récépissé ou toute autre mesure expérimentale n'aurait malheureusement pas pu éviter les forfaits allégués.

Ce vœu a néanmoins le mérite de révéler cet incident qui aurait pu être discuté en CSPDA s'il avait eu lieu. Mme la Maire, je sais que vous avez expliqué qu'il n'avait pas pu avoir lieu à cause des événements et de l'état d'urgence. Nous pourrions l'aborder très prochainement lorsque le CSPDA sera programmé.

Plus largement, si des abus sont constatés, les citoyens ne doivent pas avoir peur de les dénoncer vivement. Pour les y aider, les policiers et gendarmes ont l'obligation de porter leur matricule sur leur uniforme. Le code de déontologie qui a été revu en 2014, qui est intégré au sein du code de la sécurité intérieure, est strict sur ce point. Les règles du contrôle d'identité sont encadrées par les articles 78-1 et suivants du code de procédure pénale et il existe des actions pour mettre en cause les agents qui s'en départiraient. Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il est dur aujourd'hui de porter plainte. Il faut insister et dénoncer tout commissariat qui refuserait de prendre une plainte. D'ailleurs depuis peu, n'importe quelle personne peut saisir directement l'Inspection Générale de la police nationale pour dénoncer une faute. Les autorités n'hésitent pas à initier des procédures disciplinaires pour des fonctionnaires militaires suspects. Les sanctions pénales encourues pour discrimination sont bien plus sévères pour un gendarme ou un policier reconnu

coupable. Il existe déjà suffisamment de mesures pour combattre la discrimination. C'est la première raison pour laquelle, ce vœu est une fausse bonne idée.

En outre, ce vœu est malvenu car plus que jamais, et je suis désolé, la période d'état d'urgence, et on pourrait ajouter le plan de Vigipirate renforcé. Je vais faire une parenthèse. J'en profite pour parler de l'état d'urgence. Cette situation exceptionnelle est davantage source de dérive. Je suis d'accord. Et je suis très inquiet vis-à-vis des déclarations du Premier Ministre qui a laissé entendre sur la BBC lors d'un voyage à Davos, que cet état d'urgence pourrait être prolongé jusqu'à ce que Daech soit vaincu. Je ferme la parenthèse mais je partage le fait que cet état d'urgence doit cesser à un moment donné. Avec cet état d'urgence, les policiers sont épuisés, les missions se multiplient. Il y a des épidémies de colis suspects, notamment à la Gare de Lyon où l'on voudrait expérimenter cette mesure. Les agents sont étouffés par les charges administratives ainsi que par de nouvelles tâches qui s'ajoutent aux classiques tâches d'enquête et de sécurisation, notamment les différends familiaux, la surveillance de certains bâtiments, ou encore d'autres tâches qui pourraient être déchargées s'il y avait la création d'une police municipale. Toutes ces tâches les empêchent de prendre plus de temps lors du contrôle d'identité pour expliquer la nécessité de ce contrôle. La remise d'un récépissé risque encore d'alourdir le temps de contrôle pour l'agent et pour la personne contrôlée.

S'agissant de la formule "tout dispositif de lutte" dans le vœu. C'est bien trop flou et ne montre pas qu'une discussion préalable ait pu être menée avec les représentants de l'ordre qui ont avant tout besoin de notre soutien. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu qui n'est pas approprié. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. SEINGIER pour votre explication de vote. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Une courte explication de vote pour dire qu'il y a deux sujets différents dans ce vœu. L'actualité fait qu'ils se sont télescopés. Il y a d'abord le sujet du récépissé dont nous partageons la philosophie et dont nous réclamons l'expérimentation. Nous continuons de penser qu'il s'agit d'un dispositif intéressant qui mérite d'être expérimenté pour voir s'il est efficace.

Le second sujet est d'ordre différent. Ce sont les suspicions de violences policières dans notre arrondissement avec des actes évoqués d'une très grande gravité, pour lesquels une enquête judiciaire est en cours. Nous n'avons pas à nous prononcer là-dessus. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREGOIRE pour ce petit rappel. En l'absence de M. MOULIN, quelques éléments sur ces sujets. Je suis comme beaucoup d'entre vous, intimement convaincue que la lutte contre les discriminations est un enjeu majeur de notre démocratie. Ce combat est à mener avec la plus grande détermination. Nous sommes bien d'accord. Au nom de ce principe fondamental d'égalité. D'ailleurs, nous avons conduit un certain nombre d'actions dans le cadre de notre plan de lutte contre les discriminations. Mme PIERRE-MARIE qui en a la charge, l'a rappelé.

La question des contrôles d'identité discriminants est une autre problématique importante, sans que l'on puisse pour autant qualifier précisément ces phénomènes, nous savons qu'ils existent et qu'ils sont régulièrement dénoncés par nos jeunes et par les réseaux associatifs sur l'ensemble du territoire national.

Des expérimentations comme le récépissé ont été menées à l'étranger pour essayer d'apporter des solutions. Le Conseil de Paris, en octobre 2013, a adopté un vœu proposant que Paris soit un territoire d'expérimentation de ce dispositif qui permettrait de lutter au mieux contre ces contrôles d'identité discriminants. Nous sommes d'accord pour renouveler cette volonté d'être territoire d'expérimentation, y compris dans le 12^e avec ce double enjeu de garantir à la fois les libertés individuelles et de permettre à la police de mener ses interventions efficacement. Il est pour nous tout aussi important que les interventions de la police puissent se dérouler dans tous les quartiers de la même façon, chaque fois que cela est nécessaire et dans le respect du droit.

Je me permets de rappeler que l'actualité à laquelle les unes et les autres ont fait référence, n'a rien à voir avec l'état d'urgence. Les faits reprochés à la police par ces jeunes se sont déroulés avant le décret de l'état d'urgence par le Président de la République. Cela étant dit, je voudrais souligner le travail de fond qui a été mené dans le champ de nos compétences. Depuis plusieurs mois, nous avons eu des actions, sur le jardin de Reuilly-Erard-Rozanoff en particulier, avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité, police, services municipaux, associations, bailleurs, habitants. Je tiens à remercier mon adjoint, M. MOULIN, qui a piloté ce travail partenarial, qui a débouché sur le renforcement de certaines interventions et une amélioration significative du climat dans le quartier. C'est en tout cas ce que m'ont dit beaucoup d'habitants, notamment à la lecture de cet article de presse.

Je terminerai par des propos prononcés par M. GREGOIRE. Les faits reprochés sont d'une grande gravité. Je l'ai dit dans mes communiqués de presse. Je préfère attendre que la justice rende ses conclusions. Je vous confirme qu'il y a une enquête de l'IGPN en cours. La justice a été saisie. Je commenterai uniquement lorsque la justice aura fini son travail.
Nous passons au vote de ce vœu. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-009 VCEU)



- VŒU (12-2016-003) : *Vœu déposé par Isabelle TAVAUX et les élus du groupe « Les Républicains » du 12^e arrondissement, relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris.*

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement:

« Je me réjouis de pouvoir m'exprimer ici au sujet de la politique culturelle de notre ville. Parfois ces sujets font l'unanimité et sortent de tout clivage mais, depuis cette nouvelle mandature, nous observons des divergences considérables entre la politique de l'enseignement musicale de l'exécutif et celle des autres groupes politiques de gauche ou de droite.

Paris ne peut pas se satisfaire d'une politique d'enseignement musical faite d'« initiation » et de « loisirs » comme elle peut être proposée dans le cadre de l'ARE dans nos écoles.

M. JULLIARD et Mme HIDALGO veulent ouvrir l'enseignement de la musique au plus grand nombre. Personne n'est contre mais les décisions prises pour le faire ne reflètent qu'une démarche comptable et font pâtir les enseignements actuels de changements brutaux et idéologiques.

Il faut faire des économies, certes. Mais jamais au détriment de la qualité de l'enseignement, en tout cas, pas pour nous. Soyez honnêtes avec les usagers parisiens. Avouez que pour des raisons budgétaires, une réforme est nécessaire.

Acte 1, suppression des cours individuels dans les centres d'animation et investissement dans des parcs d'instruments coûteux dans certains cas, et acte 2 leur diminution dans les conservatoires.

Mais n'affirmez pas vouloir ouvrir l'enseignement de la musique au plus grand nombre par cette réforme. Personne n'est dupe. L'ouverture des cours individuels de musique dans les centres d'animation était justement là pour offrir une alternative aux élèves ne pouvant accéder au conservatoire ou ne voulant pas y suivre volontairement leur cursus. Pourquoi les fermer maintenant? Nous savons vous et moi que ces cours existaient déjà puisque les cours collectifs en centre d'animation existent depuis longtemps. J'ai moi-même été le premier professeur de piano à mettre cela en place au CLAJE avant même que vous ne le présidiez. Je sais ce qu'est une heure de cours avec trois élèves. Cela n'a jamais apporté une véritable solution au coût de fonctionnement de ces centres d'animation mais cela répondait à une demande. Le coût des parcs d'instruments supplémentaires et de l'aménagement des locaux pour ces nouveaux effectifs, doivent vraiment être étudiés. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur votre vœu. Mais ce vœu est aussi un aveu de vos discordances avec la Mairie de Paris sur tous ces sujets.

Si la pratique collective représente une finalité, que les musiciens comme moi, défendent et encouragent, nous savons qu'aucun élève n'est en mesure de s'y épanouir sans formation individuelle. Les conservatoires qui seront certainement l'acte 2 de cette réforme, dignes passeurs d'un enseignement spécialisé de qualité et non pas élitistes comme M. JULLIARD le résume bien trop souvent, pourraient mettre en place comme nos amis du PRG et nous-mêmes, le propositions dans le vœu 103 bis en juillet 2014, des partenariats avec d'autres structures enseignant la musique, avec accréditation des professeurs, adaptation des tarifs, mais surtout avec des professionnels de ce secteur.

A-t-on envisagé la perte des heures de travail et salaires des professeurs qui verraient leurs contrats de travail modifiés? Je pense que la Ville de Paris doit se montrer honnête avec les usagers. Pour des raisons budgétaires, elle devrait proposer des cours collectifs en centres d'animation suivant les activités mais distinguer ouvertement l'enseignement en conservatoire, sanctionné chaque année par des examens qui jugent le niveau de l'apprentissage et entraînent les élèves vers des cursus diplômants. Laisser les professionnels, juger des besoins de leur

enseignement. Laisser aux usagers, le choix entre plusieurs tarifs pour des activités musicales en cours individuel ou en cours collectif. Nous demandons à la Maire de Paris, de revoir toute cette réforme et de prendre son temps pour analyser tous les impacts avant de prendre des décisions à la hâte. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Quelques mots pour présenter notre vœu qui demande à la Maire de Paris de reprendre la concertation sur la mise en œuvre de la réforme des enseignements musicaux dans les centres d'animation et que l'on puisse éventuellement envisager des adaptations à cette réforme. Même si contrairement à ce que vous avez fini par dire dans votre intervention, la concertation a commencé depuis quelques mois. Personnellement, je crois que si ces cours individuels de musique ont été instaurés il y a longtemps, rien ne nous interdit aujourd'hui de s'interroger sur la fréquentation de ces cours individuels et leur possible évolution, notamment vers des pratiques collectives, des ensembles musicaux. Certaines des belles associations que vous citez, ont déjà fait ce travail d'évolution.

Il faut avoir conscience que ces cours individuels de musique sont actuellement les activités les plus subventionnées de nos centres d'animation. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution de notre politique jeunesse, je trouve sain que la ville s'interroge sur le rapport entre cours individuels et cours collectifs qui existent déjà dans les centres d'animation. Nous aimerions bien laisser le choix aux usagers et professeurs, comme vous nous y invitez. Mais il s'agit de l'argent public, de l'argent des Parisiens donc nous ne pouvons pas laisser le choix. C'est notre rôle d'impulser une politique jeunesse à l'échelle parisienne. Il n'y a pas de discordance entre la Maire du 12^e et la Maire de Paris. Il y a un dialogue. Dans le 12^e, il est vrai nous avons une situation un peu particulière par rapport à cette réforme. J'ai donc saisi Pauline VERON par l'intermédiaire de ce vœu. Il y a des débats dans d'autres arrondissements parisiens ce soir ou il y en aura dans les prochains jours à l'occasion des conseils d'arrondissements. J'ai souhaité que nous propositions un peu plus de temps dans la mise en œuvre de cette réforme et une reprise de la concertation, pour éventuellement l'adapter au cas par cas, en particulier à la situation du 12^e, qui a la chance d'accueillir de nombreux enfants et jeunes adultes dans ces cours individuels. C'est une proposition que je fais afin de faire évoluer la mise en œuvre telle qu'elle est prévue aujourd'hui. Contrairement à votre vœu, je ne m'oppose pas par principe à cette réforme.

M. ROMERO-MICHEL pour vous donner des éléments de réponse sur la politique musicale à Paris et le lien avec la réforme dans les conservatoires. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Comme vient de le rappeler la Maire, la jeunesse et la culture sont des priorités pour Paris. Depuis 2001, l'action volontariste de la municipalité a permis de rattraper un réel retard en créant de nombreux équipements publics de proximité qui favorisent l'accès des jeunes à l'autonomie. Ma collègue, Mme TAIEB, relaie avec beaucoup de détermination, cette priorité dans le 12^e arrondissement.

La municipalité parisienne poursuit aujourd'hui l'objectif d'augmenter la fréquentation des centres d'animation pour les jeunes afin de mieux accueillir et accompagner les jeunes parisiens tout au long de leur parcours. Cet objectif conduit la Ville à proposer de poursuivre le remplacement des cours individuels de musique par la pratique collective, ce qui permet d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de cours de musique et pas le contraire comme on a pu l'entendre.

La concertation que Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris, en charge de la jeunesse, a lancé il y a un an, pour moderniser le fonctionnement des équipements municipaux dédiés à la jeunesse, a permis de travailler en ce sens. Comme le rappelle le vœu de Mme la Maire, il ne s'agit pas de décisions prises hâtivement comme vous le dites mais bien d'une réflexion collective élaborée au

cours de plus de 30 réunions sur plus d'un an. Certains arrondissements avaient d'ailleurs déjà mis fin à l'enseignement musical individuel. Je rappelle que 11 centres d'animation parisiens ne proposent pas de cours individuels à Paris.

Le 12^e arrondissement est particulièrement concerné par cette réforme puisque près de 300 cours de musique sont dispensés dans les centres d'animation Villiot, Bercy, Reuilly, Montgallet, 200 à Maurice Ravel et 50 à la Maison des Ensembles. Dans notre arrondissement, nous sommes particulièrement attentifs à l'accompagnement des associations gestionnaires des centres d'animation dans la mise en œuvre de cette réforme pour qu'elle puisse aboutir positivement en tenant compte des problématiques de locaux, des réorganisations pédagogiques et bien sûr des équipes. C'est le sens du courrier adressé par la Maire du 12^e arrondissement à Pauline VERON, en date du 21 janvier et du vœu qu'elle dépose aujourd'hui sur cette réforme comme elle vient de nous l'expliquer.

Mme TAVAUX, chers collègues, dans votre vœu, vous annoncez par ailleurs, la diminution des cours individuels de musique dans les conservatoires, ce qui n'est absolument pas exact. Nous avons simplement la volonté d'ouvrir de nouvelles filières d'apprentissage collectif qui ne viendraient pas en substitution à d'autres mais en supplément à l'offre existante. J'espère par ces mots, vont vous rassurer sur ce point précis.

Vous le savez, nous sommes tous très attachés à notre conservatoire Paul Dukas qui fête d'ailleurs ses 60 ans cette année et a engagé un véritable mouvement d'ouverture et de démocratisation qui l'amène à intervenir dans nos écoles sur le temps de l'ARE, auprès de centaines d'enfants qui découvrent ainsi la musique. Une réflexion est en cours actuellement sur la question des conventions, deux ou trois structures associatives peuvent être amenées à signer ce type de convention à Paris dès la rentrée 2016.

Tous ces éléments nous amènent à émettre un avis défavorable au vœu que vous portez, chers collègues du groupe Les Républicains et à soutenir celui de la Maire qui insiste sur l'accompagnement des associations, des équipes et des familles, dans la mise en œuvre de cette réforme et qui permet de se donner encore un peu de temps pour permettre aux associations gestionnaires de s'organiser parfaitement. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup M. ROMERO-MICHEL.

M. BONNET-OULALDJ pour une explication de vote. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Merci Mme la Maire. Je pense qu'il ne faut pas confondre deux débats. Un débat nous est posé sur la réforme des équipements de jeunesse. Il y a un autre débat qui est l'offre musicale de proximité et je partage ce que vient de dire votre adjoint, M. ROMERO-MICHEL, sur la nécessité de ne pas opposer cours collectifs et cours individuels et politique de conservatoire.

Le réel problème auquel nous sommes confrontés est de développer toute offre de musique dans la complémentarité. D'un autre côté, nous devons réformer les équipements de jeunesse et s'adapter aux besoins de la jeunesse d'aujourd'hui. Ma position est simple. Je pense que pour l'instant, nous n'en sommes pas à décider la fermeture des cours individuels de musique et je ne suis pas pour la fermeture des cours individuels de musique. J'entends la volonté de continuer le débat, de porter la concertation et je serai à vos côtés pour défendre cette position auprès de la Maire de Paris.

Mais je ne voudrais pas que nous mélangions les débats. Je ne partage pas le point de vue de Mme

TAVAUX parce qu'il faut aussi que nous menions l'évolution de notre politique de jeunesse et de nos équipements. Il y a tout de même beaucoup d'usagers concernés, qui sont très inquiets. Il va falloir les rassurer rapidement. Et il y a des salariés qui sont en CDI pour une partie, qui ont des employeurs, qui attendent également une clarification. J'espère qu'au prochain Conseil de Paris, nous pourrons aboutir à une réponse de la Maire de Paris et de son adjointe. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET-OULALDJ. Nous passons au vote de ces deux vœux. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 21 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-010 VCEU)



- Vœu (12-2016-002) : *Vœu déposé par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, les élu-e-s écologistes et les élu-e-s du groupe socialiste, radical et citoyen, relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.*

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que la jeunesse est une priorité pour Paris et que, à ce titre, plus de 200 M€ sont consacrés chaque année par la Ville au financement des dispositifs dédiés aux jeunes ;

Considérant que l'Exécutif parisien met en œuvre et soutient de nombreuses actions, dans tous les domaines : le logement des jeunes, l'accès aux droits, la santé, l'insertion et l'emploi, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations, l'accès au sport ou à la culture ;

Considérant que depuis 2001, l'action volontariste de la municipalité a permis de rattraper un réel retard en créant de nombreux équipements publics de proximité qui favorisent l'accès des jeunes à l'autonomie ;

Considérant que l'objectif d'une plus grande ouverture des centres d'animation et d'une augmentation de leur fréquentation est une réelle nécessité pour mieux accueillir et accompagner tous les jeunes Parisiens tout au long de leur parcours ;

Considérant que la concertation que Pauline VERON, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse, a lancée il y a un an pour moderniser le fonctionnement des équipements municipaux dédiés à la jeunesse, a permis aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, élus d'arrondissement, jeunes usagers, membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et aux services de la Ville de Paris de travailler ensemble au cours de plus de 30 réunions, abordant notamment les questions de la participation des jeunes au fonctionnement des équipements, l'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages des jeunes, ou encore la polyvalence des missions de ces structures ;

Considérant que, dans le cadre de cette réforme des équipements jeunesse, l'objectif d'augmentation et de démocratisation de la fréquentation des centres d'animation conduit la Ville de Paris à proposer de poursuivre le remplacement des cours individuels de musique par une pratique collective, permettant d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de cours de musique ;

Considérant, dans le 12^e arrondissement, les difficultés exprimées par les associations gestionnaires des centres d'animation, quant à la mise en œuvre de ces nouvelles orientations, au regard de certaines contraintes, notamment liées à la configuration des locaux et à l'accompagnement des familles ;

Considérant que les associations ont à mener chacune une réflexion avec les professeurs et les équipes pour revoir la pédagogie et s'adapter à ces nouvelles modalités.

Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement et des élu-e-s écologistes, et les élu-e-s du groupe socialiste, radical et citoyen, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- la concertation soit poursuivie dans la phase de mise en œuvre de la réforme des enseignements musicaux dans les centres d'animation, pour accompagner au mieux les associations gestionnaires dans les réorganisations nécessaires en termes de locaux et d'équipes ;
- des adaptations puissent être envisagées, au cas par cas, en fonction des contraintes pédagogiques et matérielles.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-011 VCEU)



VCEU (12-2016-004) : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et l'ensemble des élus du groupe "Les Républicains" du 12^e arrondissement, relatif à la rénovation des pelouses des stades du 12^e arrondissement.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Les pelouses des stades Pershing et du Polygone sont en piteux état et ne permettent pas aux usagers et associations sportives de pratiquer correctement leur sport dans de bonnes conditions.

De nombreux clubs de sports parisiens et des communes voisines du bois de Vincennes ne possèdent pas de terrain de proximité de qualité pour s'entraîner et organiser des rencontres.

Il se trouve que les progrès techniques ont permis la création de pelouses hybrides ou gazons naturels renforcés composés. Je me souviens lors d'un débat avec M. MISSIKA, nous avons commencé à évoquer à d'autres endroits, la possibilité d'avoir du gazon naturel renforcé ou pelouse hybride qui sont composés d'un substrat mêlant sable fin, granules de liège et microfibres synthétiques et qui permettent d'avoir une pelouse pouvant recevoir aussi bien le football que le rugby.

Le gazon naturel renforcé peut non seulement être utilisé pour le sport mais également pour d'autres activités et événements comme des concerts, des tournois internationaux qui pourraient ainsi permettre de participer à son financement car il n'est pas des moindres.

Valérie Montandon et les élus du groupe « Les Républicains » du 12^e demandent à la Maire de Paris de lancer une étude et un plan de financement sur l'opportunité de mettre en place une pelouse hybride sur les stades dont la pelouse est endommagée, tels que les stades Pershing et du Polygone où il y a une très forte demande. Merci »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITES pour la position du groupe. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Mme MONTANDON, la question de l'entretien et de la rénovation des sites sportifs du Bois de Vincennes représentent un enjeu particulier, partagé par tous les membres de ce conseil, parce qu'il permet d'améliorer l'accès au sport à tous. La rénovation de la Cipale participe tout autant à la diversification des usages dans le bois.

Toutefois, j'imagine que vous ne l'ignorez pas, le classement du Bois de Vincennes en espace boisé classé, nous impose une réglementation drastique quant à la perspective d'aménagement pérenne. Et j'imagine que vous n'ignorez pas que dans ce périmètre espace boisé classé, vous avez le stade Pershing et les terrains de sport du Polygone, de la Plaine Saint-Hubert et de la Plaine Mortemart qui sont inscrits au PLU en espace boisé classé. La réalisation d'une pelouse synthétique hybride nécessiterait de fait, le dépôt d'un permis d'aménager qui devrait être soumis à l'avis de la commission des sites et à la signature ministérielle. Or, l'aménagement de pelouses synthétiques hybrides ne peuvent pas être réalisées en espace boisé classé parce que le classement interdit à ce jour, les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

Si nous avons pu réaliser le terrain en synthétique sur la Cipale, c'est parce que ce dernier n'est pas situé en espace boisé classé mais en espace site classé au sens du code de l'environnement, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est à ce titre que cette opération avait pu recevoir un avis favorable de la commission des sites qui était saisie à titre consultatif. De plus, une compensation avait été demandée et obtenue au titre des principes de gestion du bois. Pour les

autres pelouses du stade, ce type de mesure serait totalement proscrit. J'émetts donc un avis défavorable. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET-OULALDJ, vous voulez vous prononcer sur ce vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Cela relance un débat que j'aimerais voir aboutir qui était un vœu que j'avais déposé sur le fait d'avoir une réunion spécifique sur les équipements sportifs dans le Bois de Vincennes et d'avoir un plan stratégique pour l'ensemble de ces équipements sportifs. Notre collègue, Mme KOMITES, a réuni dernièrement au Conseil de Paris, l'ensemble des maires d'arrondissement et des présidents de groupe dont je fais partie, pour discuter du règlement des parcs et jardins et des bois. J'ai insisté sur les problématiques d'usage dans le Bois de Vincennes. Je pense à la pratique du vélo, à la piste du Polygone mais je pense aussi aux terrains que notre collègue vient d'évoquer. Vous savez qu'il y a quelques années, du fait des ballons qui circulent sur la piste, nous avons eu un décès sur cette piste.

Je ne voterai pas ce vœu mais je voudrais dire qu'il est très important que nous avancions sur une stratégie d'évolution de ces équipements sportifs dans le Bois de Vincennes. Bien sûr, il faut respecter la diversité. J'entends les propos de Mme KOMITES sur le règlement du bois mais il faut aussi respecter les usages et les besoins des habitants, notamment du 12^{ème}, en termes de loisirs, familiaux pour la plupart. Il y a aussi des compétitions mais le simple fait d'aller jouer au ballon en famille, de faire du vélo, du footing. Cela nécessite des règlements, de la signalétique et une réelle stratégie de réhabilitation de notre patrimoine, notamment avec la candidature de Paris aux JO. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme TAIEB pour vous répondre. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'ai envie de vous remercier de vous intéresser au sport, notamment à ce lieu formidable qu'est le Bois. Il peut susciter un intérêt, on peut le comprendre mais il reste le poumon vert de Paris et de cet arrondissement. Il reste essentiellement un espace vert boisé classé. Il est régi par des règles très contraignantes qui visent à la préservation de sa biodiversité et de son paysage. Tout aménagement est soumis à la commission départementale des sites, perspectives et paysages, pour laquelle la doctrine sur la réalisation de pelouses non naturelles, est extrêmement restrictive et soumise à une compensation au centimètre carré près en espace végétal. Cela ne peut concerner que des parcelles très identifiées.

Par ailleurs, le Bois de Vincennes propose déjà de nombreux usages, notamment sportifs, qui viennent compléter une offre déjà conséquente dans le 12^{ème}, des équipements sportifs qui sont tournés vers tous les habitants, petits et grands, professionnels comme amateurs. Je rejoins M. BONNET-OULALDJ sur la nécessité d'augmenter et d'intensifier ces réponses à tous les sportifs.

En 2015, la mairie du 12^e et l'exécutif parisien ont plaidé et obtenu en commission des sites, l'autorisation d'aménager la pelouse de la Cipale en pelouse synthétique, moyennant une compensation. Le fait que ce terrain ne soit pas référencé au PLU, a simplifié l'obtention de cette autorisation. Mais aujourd'hui, les pelouses de Pershing et du Polygone sont référencées au PLU donc elles ne peuvent pas rentrer dans la démarche d'une pelouse synthétique. Ce sera plus compliqué. Mais toujours soucieuse de valoriser le Bois de Vincennes et conformément à ses

engagements, la Ville de Paris poursuit un travail de réflexion sur son aménagement, notamment l'amélioration de l'offre sportive proposée. Mais cela ne peut pas se faire sans prendre en compte les réglementations en vigueur et sans étudier un plan global d'aménagement ni consulter nos partenaires.

Dans le cadre du comité des Bois qui a été relancé il y a peu de temps, un groupe de travail spécifique va être chargé de définir un schéma directeur des équipements et des pratiques sportives, et ce dans une logique métropolitaine. Par conséquent, vous comprendrez que nous ne puissions prendre d'engagement sur votre proposition qui occulte le statut du Bois et les règles qui en découlent. C'est pourquoi, nous émettons un avis défavorable à votre vœu. Merci »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET-OULALDJ, votre vœu va être réalisé. J'ai le souvenir que vous vous êtes référée à ces règles strictes de préservation du Bois lorsqu'il s'agissait de vous opposer à certains projets. Par exemple, l'aire d'accueil des gens du voyage ou plus récemment dans le Bois de Boulogne, contre la création d'un centre d'hébergement d'urgence. Ces règles sont là en permanence et s'imposent à nous.

Nous sommes attentifs aux conditions de pratique sportive libre dans le Bois, cette année, dans le cadre du budget 2016, nous allons investir 200 000 euros pour entretenir les vestiaires du Polygone qui sont un peu à l'image de la pelouse. Je m'en réjouis. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Vos arguments de ce jour sont ceux que vous rejetiez lorsqu'il s'agissait de l'aire d'accueil des gens du voyage. Je vois que la charte d'aménagement du Bois de Vincennes a aujourd'hui tout son sens mais elle ne l'avait pas lorsqu'il s'agissait de construire 7 bâtiments à l'intérieur.

Dans mon vœu, j'ai précisé qu'il s'agissait de gazon naturel renforcé ou encore de pelouse hybride. Vos arguments seraient adéquats s'il s'agissait d'une pelouse synthétique. Or, il y a des progrès. J'ai bien décrit le sable fin, les granules etc. C'est beaucoup moins intrusif dans le Bois qu'une aire d'accueil des gens du voyage. Mais je vois qu'il y a deux vitesses, deux politiques. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je ne peux pas vous laisser conclure là-dessus. Notre projet d'aire d'accueil des gens du voyage a été validé à la commission des sites donc il respecte bien les différentes réglementations évoquées. Pourtant, Dieu sait s'il y a eu un nombre important de recours que vous avez portés et qui ont retardé ce projet qui nous permettra très prochainement d'être en conformité avec la loi.

Nous passons au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 21 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-012 VCEU)



- VŒU (12-2016-005) : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et l'ensemble des élus du Groupe "Les Républicains" du 12^e arrondissement, relatif aux travaux du groupe d'immeubles Erard-Charenton.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« L'amiante est un sujet très sérieux pour la santé publique et les témoignages des victimes exposées à l'amiante au fil des ans se comptent par milliers. Les 35 000 décès survenus entre 1965 et 1995 seraient dus à des expositions aux fibres d'amiante et quelques dizaines de milliers de décès seraient prévus entre 2005 et 2030.

Plusieurs considérants que je ne développerai pas en détail dans ce vœu, rappellent les caractéristiques de l'amiante qui une fois fractionnée, peut être inhalée et avoir des conséquences très graves pour la santé.

Dans le cadre de sa mission de service public, Paris Habitat s'est engagé à la réhabilitation et la rénovation de son parc social, et dans cet objectif, la Ville de Paris contribue à hauteur de 40% des financements des travaux de réhabilitation du groupe d'immeubles Erard-Charenton.

Les façades de l'ensemble des bâtiments (du groupe d'immeubles Erard-Charenton) sont recouvertes par de la laine de verre ou de roche et par des tuiles qui contiennent de l'amiante. Concernant les travaux, les locataires ont été interpellés par la disparité des procédures et des conditions de travail selon les bâtiments tandis que tous sont composés d'amiante.

En effet, les ouvriers qui travaillent sur l'une des façades du bâtiment « C » étaient protégés par une combinaison blanche, des lunettes, des gants et reliés à un appareil autonome respiratoire et que les ouvertures de cette façade étaient protégées. Cependant, seulement un tiers des locataires du bâtiment "C", c'est-à-dire 150 logements sur les 519, avaient été informés par courrier, le 22 juillet 2014, de procédures particulières. L'ensemble des locataires n'a pas été informé de la présence d'amiante tandis que la structure des bâtiments est la même et que la dépose des matériaux a lieu dans les parties communes de tous les bâtiments.

Les ouvertures des façades de tous les autres bâtiments (fenêtres, baies vitrées,...) qui présentent les mêmes caractéristiques que le bâtiment « C » n'ont pas été protégées lors des opérations de désamiantage.

Je tiens à rappeler que les travaux s'effectuent dans une zone à forte densité de population, dans des immeubles de 14 étages. Il y a 519 logements et le bâtiment "C" est mitoyen avec une crèche, avec une école maternelle, avec le collège Guy Flavien, avec un terrain de sport, un gymnase, et que la dépose de ces tuiles amiantées ou de laine de verre a été réalisée par les ouvriers.

Les locataires sont très inquiets, Mme la Maire, pour leur santé mais aussi pour celle des ouvriers qui travaillent dans des conditions de protection qui paraissent différentes. Ils ne comprennent pas pourquoi si peu d'informations leur ont été fournies.

Valérie Montandon et les élus du Groupe « Les Républicains » du 12^e demandent que dans le cadre des travaux du groupe d'immeubles Erard-Charenton, les donneurs d'ordre (Paris Habitat et la Mairie de Paris) :

- informent l'ensemble des locataires du groupe d'immeubles Erard-Charenton et son environnement de la présence d'amiante en transmettant et rendant public les rapports de pré-désamiantage du groupe d'immeubles ;

- publie les recommandations émises par un organisme, accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) conformément à la réglementation, au donneur d'ordre Paris-Habitat/Mairie de Paris, concernant les mesures d'empoussièrement à réaliser et leurs suivis obligatoires en dehors et à l'intérieur des bâtiments ;

- publie les recommandations de Paris-Habitat et la Mairie de Paris de l'ensemble des mesures de précautions, à prendre par les locataires et les établissements environnants pendant la durée des travaux ;

- rendent accessibles et soient communiquées les mesures antérieures prises depuis le début des travaux en 2014 et de façon régulière conformément au code de la santé publique;

Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme SLAMA pour vous répondre »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement:

« Merci Mme la Maire. Mme MONTANDON, votre vœu porte sur les conditions de travaux de réhabilitation du groupe Erard-Charenton, ensemble de logements majeur de l'arrondissement, véritable symbole de l'engagement de la municipalité pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie des locataires.

Vous le savez, le programme de travaux de ce groupe de logements, comprend entre autres l'isolation thermique des façades par l'extérieur, la mise en place de VMC hydro-réglables mais aussi et vous avez raison de le souligner, la dépose et le désamiantage de la façade existante.

Je vais vous le dire sans détour. Evidemment la législation sanitaire sur les conditions de désamiantage est respectée dans le cadre de cette réhabilitation. Les travaux de désamiantage sont très fréquents dans le parc social parisien et les bailleurs de la Ville de Paris respectent scrupuleusement cette législation. Je vous rappelle que ces travaux sont réalisés sous la responsabilité du bailleur, Paris Habitat, qui dès les premières réunions publiques de présentation du projet, en particulier le 27 mars 2013, a fait part publiquement de la présence d'amiante sur le groupe et les risques possibles ont été évoqués en présence des locataires et des représentants de l'amicale. Sachez que le plan de traitement des travaux a été validé par la CRAMIF et l'inspection du travail pour garantir les conditions optimales de travail, au personnel intervenant sur ce chantier.

Comme beaucoup de bâtiments construits dans les années 1970, la structure des immeubles du groupe Erard-Charenton présente des traces d'amiante, en particulier sur les bardeaux d'amiante-ciment devant être déposés pour réaliser l'isolation thermique par l'extérieur. Dans le respect de la loi en vigueur, le cahier des charges fourni à l'entreprise, précise l'obligation de réaliser un plan de retrait avant travaux, validé par Paris Habitat, le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé, l'inspection du travail mais aussi la CRAMIF. Ce document spécifie dans le détail les étapes de retrait de matériaux contenant de l'amiante et les dispositifs de sécurité appliqués pour la protection des travailleurs comme des locataires. Il définit avec précision l'analyse des risques, le déroulement du chantier, le contrôle des analyses et la gestion des déchets.

Comme remarqué par les locataires, la destruction du bardage d'amiante-ciment nécessite pour les opérateurs, le port d'équipements de protection individuelle. Les matériaux contenant de l'amiante sont enfouis dans des sacs et enlevés en décharge agréée. Le risque d'exposition aux

fibres d'amiante est donc minime. Les opérateurs travaillent sur la plateforme spécifique permettant l'accès aux plaques. Ils sont installés dans un bungalow autonome et utilisent un pulvérisateur pour fixer les fibres d'amiante avant enlèvement. Toutes ces mesures sont prises pour empêcher tout risque d'exposition des locataires mais aussi des travailleurs sur le chantier. J'insiste vraiment sur ce point. Toutes les précautions sont prises et ce jusqu'au traitement des déchets d'amiante, acheminés par transporteur agréé dans des centres d'enfouissement.

Enfin, Paris Habitat nous a confirmé la présence constante d'un bureau de contrôle et d'un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé pendant toute la durée de l'opération. Des contrôles et des analyses régulières spécifiques de l'air sont réalisés suivant les procédures prévues. La dernière visite de la CRAMIF est datée du 15 janvier 2016. Cette inspection n'a fait apparaître aucun défaut de conformité avec la réglementation en matière de traitement de l'amiante.

Sensibles aux inquiétudes des locataires, nous ne vous avons pas attendus pour prendre la l'attache de la direction territoriale de Paris Habitat pour leur apporter toutes ces précisions qui confirment la bonne conduite des travaux du groupe Erard-Charenton et le respect de la législation sanitaire par les opérateurs intervenant sur ce programme. Nous réitérons ce soir toute notre confiance à Paris Habitat et nous émettons un avis défavorable sur ce vœu. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme SLAMA pour ces éléments très précis sur une question très sérieuse. Nous avons pris toutes les mesures et toutes les assurances auprès de Paris Habitat pour que la réglementation soit respectée et que les conditions de sécurité soient assurées aussi bien pour les locataires que pour les travailleurs sur le site. Si les locataires ont des inquiétudes, ils peuvent s'adresser au bailleur donc ce sera un avis négatif sur ce vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« De nombreux documents ont été évoqués ainsi que des mesures prises par un bureau de contrôle. Il serait peut-être utile de les communiquer aux locataires, surtout que tout le monde ne peut pas se rendre à une simple réunion d'information. Il serait bien que tout le monde ait le même niveau d'information. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est le cas, je vous rassure. Si les locataires ont besoin d'informations, ils peuvent les demander directement auprès de Paris Habitat ou s'adresser à nous. Nous ferons en sorte qu'ils les obtiennent. Ce n'est à mon sens pas l'objet d'un vœu dans cette instance, que de relayer des demandes de locataires. Il y a d'autres lieux et d'autres manières de le faire. Nous passons au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 21 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-013 VCEU)



- VŒU (12-2016-006) : Vœu déposé par Corinne ATLAN-TAPIERO et l'ensemble des élus du groupe "Les Républicains" du 12^e arrondissement relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Considérant qu'Israël et la France sont des pays amis qui partagent les valeurs de liberté, de démocratie, et de défense des droits de l'homme, notamment envers les minorités religieuses, sexuelles ou autres ;

Considérant que la Ville de Paris entretient des relations économiques, universitaires, culturelles et diplomatiques avec certaines villes israéliennes notamment Tel-Aviv ;

Considérant le mouvement de boycott d'Israël incarné notamment par le groupe BDS (« Boycott, Désinvestissement, Sanctions ») ;

Considérant que ce mouvement se renforce, notamment sur les campus universitaires et lors de certains événements culturels ou autres ;

Considérant qu'il devient récurrent de voir des lieux de promotion de ce mouvement ;
Considérant que les appels au boycott ont été condamnés par nos dirigeants nationaux et locaux, dont la Maire de Paris, depuis de nombreuses années ;

Considérant que le Premier Ministre Manuel Valls a déclaré le 18 janvier 2016 « Je pense que les pouvoirs publics doivent changer d'attitude vis-à-vis de ce type de manifestations » qui participent, selon lui, d'un « climat nauséabond » ;

Considérant le vœu déposé au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015 rejeté par l'exécutif sans motif de fond ;

Sur proposition de Madame Corinne ATLAN-TAPIERO et des élus du groupe « Les Républicains » du 12^e, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- condamne le boycott envers Israël, en particulier les activités du mouvement « Boycott, Désinvestissement et Sanctions » et ses activités à Paris qui sapent les efforts du camp de la paix visant à parvenir à une solution négociée à deux Etats et le droit des Israéliens et des Palestiniens à l'autodétermination ;

- s'oppose publiquement à toutes les tentatives d'isoler Israël du concert des nations ;

- interdise l'accueil dans les établissements publics ou subventionnés de la Ville de Paris des événements visant à promouvoir le boycott d'Israël. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je me désolé. Mme la Maire parlait tout à l'heure de la question de savoir dans quelle instance nous nous trouvions. Tout à l'heure, nous étions sur un vœu qui relevait de l'expression d'un collectif de locataires. Là, on se croirait au Conseil de Sécurité de l'ONU et on importe dans notre enceinte, un conflit qui dure depuis plus de 70 ans et qui n'a pas trouvé de solution à ce jour.

Si les 30 élus qui siègent dans ce conseil étaient en capacité de résoudre ce conflit, je pense qu'il faudrait vite faire profiter les Nations Unies de nos talents car nous serions réellement exceptionnels. Je ne veux pas dénigrer notre importance collective en tant que conseil d'arrondissement mais j'ai du mal à comprendre en quoi, le fait de se positionner en tant que conseil d'arrondissement, saura être décisif.

Désormais sur le fond du vœu. J'ai un réel problème à savoir qu'il n'est pas équilibré. Nous voterons contre ce vœu et ce n'est pas un soutien à la pratique illégale d'un boycott. En tant qu'écologistes, nous n'avons aucun problème en général à soutenir des initiatives qui sont illégales comme nous l'avons fait avec le mariage de Bègles en 2004 ou encore avec les fauchages d'OGM. Ce n'est pas cela qui nous pose problème. Mais en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Ce vœu ne correspond à la nécessaire pondération qui prévaut dans ce débat. C'est un vœu qui n'est pas équilibré, qui soulève le problème qu'au travers d'une seule vision, d'une seule partie au conflit. Nous ne saurions donc le voter en l'état. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Une explication de vote de notre groupe. La Maire de Paris et les élus de Paris ont eu l'occasion à maintes reprises d'exprimer leur désaccord total avec la pratique du boycott et les appels menés par BDS. La Maire l'avait fait dès 2010, à l'origine de l'apparition de ce mouvement. La Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a reconnu que c'était une organisation illégale dans ses formes militantes.

Cependant, nous avons deux réserves qui nous conduiront à ne pas participer au vote sur ce vœu. Premièrement, c'est un débat qui revient souvent au Conseil de Paris. Nous nous interrogeons par ailleurs sur le rôle du Conseil de Paris à débattre de ce type de sujet, à fortiori lorsque les plus éminents élus qui le composent, ont déjà publiquement pris position sur ce sujet sans ambiguïté. Nous considérons également que ce vœu n'est pas totalement équilibré puisqu'il occulte une partie des problématiques de la situation concernant la politique menée par le Gouvernement en Israël. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette explication de vote qui renvoie au débat que nous aurons au Conseil de Paris et probablement à un vœu de l'exécutif qui reprendra notre claire opposition et notre condamnation du boycott contre Israël, ce qui correspond au premier de vos considérants, mais qui sera probablement plus équilibré.

Rappelons l'action conduite par les élus parisiens depuis 2001 pour rapprocher Israël et la Palestine, que ce soit les citoyens ou les communes. Nous l'avons vu cet été avec une manifestation qui a beaucoup fait parler. La Maire de Paris et l'exécutif parisien ont été très présents pour répondre à ces attaques qui avaient condamné cette manifestation Tel Aviv sur Seine. Encore récemment, une belle cérémonie à l'Hôtel de Ville, rappelant la mémoire de Yitzhak RABIN, comme acteur de la paix sur ce territoire à laquelle tous les élus dans leur diversité, du Conseil de Paris, n'ont pas participé. Nous travaillons depuis 2001 à promouvoir la paix et l'apaisement sur ces territoires. C'est un sujet qui nous tient à cœur, aux uns et aux autres. Je crois que ce vœu est déposé dans de nombreux conseils d'arrondissement, et sera porté au Conseil de Paris, et permettra donc que nous ayons ce débat dans les conditions les plus apaisées possibles. Je pense que nous le devons à ces femmes et ces hommes qui vivent dans un pays en guerre quasiment au quotidien. Il est important que Paris rappelle son engagement à soutenir deux Etats et à trouver la paix de cette manière.

Notre groupe ne participera pas au vote car nous souhaitons que ce débat puisse avoir pleinement lieu au Conseil de Paris. »

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 7 voix :

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche : M. BONNET-OULALDJ

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Le groupe Socialiste Radical et Citoyen et Mme VIEU-CHARIER (groupe Communiste-Front de Gauche) ne prennent pas part au vote.

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-014 VCEU)

•••••

Question orale (12-2016-00) : Question orale présentée par Valérie MONTANDON et l'ensemble des élus du groupe "Les Républicains" relative à la gestion des échanges d'appartements au sein du square Contenot.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« La mobilité à Paris pose problème car les taux d'échange d'appartement sont très faibles. Le square Contenot a vu la création de 92 logements supplémentaires. Certains habitants souhaitent changer d'appartement depuis très longtemps. Je voulais savoir comment vous comptez traiter les demandes urgentes de mutation des locataires du square Contenot, que je reprends de manière plus détaillée dans cette question? Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Question orale qui fait suite à un vœu que vous aviez présenté sur le même sujet il y a peu de temps. Mme SLAMA pour vous répondre. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous avons avancé sur ce sujet mais je vous remercie de me donner à nouveau l'occasion d'évoquer l'application concrète de la politique parisienne du logement menée en faveur de l'amélioration des conditions de résidence des locataires du parc social avec le concours des bailleurs sociaux.

La livraison de nouveaux logements est très attendue par les locataires du square Contenot, vous le savez et nous en avons totalement conscience. Vous aviez effectivement déposé un vœu relatif au traitement de demandes de mutation au sein du square en juillet 2014. La mairie d'arrondissement vous avait rappelé à cette occasion, l'importance du respect de la cotation et donc de la hiérarchisation objective des dossiers des demandeurs de logement dans le processus de désignation. Elle vous a également rappelé son engagement à apporter une attention particulière à la situation des locataires du square Contenot lors de la livraison de ce nouveau programme.

Cet engagement a été tenu, malgré des typologies limitées et un financement particulier. Sur ce programme de 90 logements, la Ville de Paris était réservataire de 29 logements dont 7 ont été prélevés pour bénéficier à des locataires concernés par des opérations d'urbanisme et dont 5 ont été réservés aux échanges des locataires du parc social. Cette volonté de répondre aux besoins des locataires se lit clairement dans cette répartition. Comme nous l'avions affirmé lors de la présentation de la charte des mutations, nous prenons également toute notre part au niveau local dans cette politique en réservant des logements à ces demandeurs particuliers.

La mairie du 12^e est réservataire de 16 logements sur ce groupe et nous avons effectué des désignations lors de la commission du 15 janvier dernier, à laquelle votre groupe était représenté par Mme ATLAN-TAPIERO. Nous avons pu effectuer la désignation de 3 locataires du square Contenot soit près de 20% du contingent de la mairie d'arrondissement. Promesse tenue. Si ces désignations sont confirmées en commission d'attribution du bailleur, grâce aux dispositions de la nouvelle charte des mutations, les logements qui seront libérés par ces désignations, reviendront au contingent de la Ville, quel que soit le réservataire initial du logement. Ainsi, et c'est formidable, nous récupérerons 3 logements de catégorie PLA sur lesquels nous pourrions poursuivre ce travail afin de satisfaire un nombre croissant de locataires du parc social et désireux d'obtenir un nouveau logement adapté, et améliorer le parcours résidentiel, sans oublier les locataires du square Contenot.

Paris Habitat s'est joint à nos efforts et proposera 4 logements en mutation interne du square Contenot. La Mairie du 12^e et Paris Habitat se sont donc mobilisés pour les locataires du square Contenot, au travers du traitement des mutations qui pourraient donc s'élever au nombre de 7 et qui verront autant de logements pour les Parisiens demandeurs de logement social. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme SLAMA pour ces éléments complets. Je me permets de noter que, pour satisfaire les demandes de mutation, il faut construire du logement social. En particulier pour satisfaire les demandes des locataires de Paris Habitat, il faut voter les projets de construction de logements comme ceux de la caserne de Reuilly qui seront gérés par Paris Habitat et qui fourniront donc des possibilités de mutation interne aux habitants du 12^{ème}, locataires de Paris Habitat.

Je vous remercie tous pour cette séance un tout petit peu plus courte que d'habitude tandis que nous n'avions qu'une seule délibération faisant l'objet d'inscriptions. C'est tout de même un comble. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous pour notre prochaine séance début mars. »



Madame la Maire lève la séance à 21h40.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.